

**ASSOCIATION DES GROUPEMENTS ET
ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE**



RAPPORT ANNUEL 2013

www.agora-romandie.ch



Projet de timbre pour le premier concours national des métiers Swiss skills Berne 2014.
Concepteur : Mibé

TABLE DES MATIERES

Mot du directeur	4
Activités d'AGORA	5
Organisations membres	7
Organes : comité et commissions	9
Procès-verbal de l'AG 2013	14

Activités de l'association

1. ORGANES	22
1.1 BUREAU	22
1.2 COMITE	22
1.3 ASSEMBLEE DES DELEGUES	23
1.4 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ROMANDES	23
1.5 SECRETARIAT	24
2. DOSSIERS POLITIQUES ET ECONOMIQUES	25
2.1 CONSULTATIONS ET AUDITIONS	25
2.1.1 Ordonnances PA 14-17	26
2.1.2 Stratégie 2013 FPSL	27
2.2 POLITIQUE AGRICOLE	28
2.2.1 Politique agricole 2013	28
2.2.2 Situation économique de l'agriculture (USP)	28
2.2.3 Rapport agricole 2013	28
2.2.4 Rapport de situation 2013 de l'USP	29
2.2.5 Initiatives agricoles	30
2.2.6 Actualité agricole au Parlement	31
2.3 AGRICULTURE INTERNATIONALE	32
2.3.1 Union européenne (UE)	32
2.3.2 OMC	32
2.3.3 Accords de libre-échange hors UE	32
2.3.4 Accord agricole entre la Suisse et l'UE	33
2.3.5 Accord de libre-échange agroalimentaire avec l'UE (ALEA)	33
3. INFORMATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	33
3.1 AGRI	33
3.2 AGIR	34
3.3 AMTRA	34
3.4 LES MAGICIENS DE LA TERRE	34
3.5 SALON SUISSE DES GOUTS ET DES TERROIRS, BULLE	35
3.6 BRUNCH A LA FERME DU 1ER AOUT 2013	35
3.7 « PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES »	36
4. CONVENTIONS	36
4.1 UNION SUISSE DES PAYSANS	36
4.2 CHAMBRES D'AGRICULTURE DE SUISSE ROMANDE	37
4.3 AGRITOP	37

5.	AUTRES ACTIVITES.....	38
5.1	CONFERENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'AGRICULTURE DES CANTONS ROMANDS ET DU TESSIN (CCSAR)	38
5.2	AGRO MARKETING SUISSE (AMS)	38
5.3	AUTRES ACTIVITES	39
6.	MANDATS ET SECRETARIATS	39
6.1	PIOCH.....	39
6.2	IP-SUISSE, LAUSANNE	40
6.3	FPVS.....	41
6.4	VITIPLANT	41
6.5	CIT.....	42
6.6	PAYS ROMAND – PAYS GOURMAND (PR-PG).....	43
6.7	ASSAF-SUISSE	43
6.8	LE DECLIC.....	44
6.9	TOURISME-RURAL.CH	44
6.10	SWISS BEEF ROMANDIE	44
6.11	AUTRES MANDATS.....	45
7.	FORMATION PROFESSIONNELLE.....	45
7.1	REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE.....	45
7.2	DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS D'AGRICULTEUR ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS SUPERIEURS D'AGRICULTEUR ET DE PAYSANNE	46
7.3	DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELS SUPERIEURS POUR LES BRANCHES SPECIALES DE L'AGRICULTURE.....	51
7.4	FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE DE PAYSANNE ET DE GOUVERNANTE DE MAISON.....	53
7.5	MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA FEDERATION SUISSE DES VIGNERONS.....	55
7.6	MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ASSOCIATION SUISSE DU COMMERCE DES VINS.....	56
7.7	COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE	57
7.8	CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE	57
7.9	COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE (CRP)	58
7.10	COMMISSION ROMANDE DES COURS INTERENTREPRISES (CIE) POUR LES BRANCHES SPECIALES DE L'AGRICULTURE	58
7.11	AGRIALIFORM.....	59
7.12	AUTRES ACTIVITES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	61
8.	PROGRAMME D'ACTIVITES 2014	62
9.	CONCLUSIONS.....	62

Mot du directeur

Dans un monde en perpétuelle mutation, il faut savoir s'adapter, savoir réagir, savoir agir, savoir anticiper. Nous sommes entrés dans la civilisation du savoir instantané, relayé par les technologies de la communication informatique. Nous voulons tout savoir et le plus vite possible. Le savoir, c'est aussi la formation professionnelle. A ce niveau, l'année 2013 a été intense pour AGORA et pour l'Ortra AgriAliForm. Evaluation de la formation initiale, réforme de la formation supérieure, préparation pour le 1^{er} concours national des métiers Swiss Skills et augmentation des effectifs d'apprentis dans les métiers du champ professionnel de l'agriculture ont été à l'ordre de nombreuses séances de travail. Cette situation est réjouissante et apporte la preuve que les jeunes croient à un avenir dans l'agriculture au sens large.

Nous constatons aussi que dans le domaine de la formation en général, les idées ne manquent pas.

Le fédéralisme dont est empreint ce secteur laisse la place à beaucoup de créativité, par exemple au niveau de la création de nouvelles filières de formation ou de programmes spécifiques. Nous voyons même apparaître des formations non reconnues sur le plan fédéral, mais uniquement sur le plan cantonal. Politiquement, la formation bénéficie d'un large soutien. Celui qui ose contester le coût ou l'utilité de telle ou telle filière passe rapidement pour un assassin du savoir.

Pour AGORA, il faut savoir raison garder dans la formation. Le trop et le trop peu sont paradoxalement proches et la qualité doit primer sur la quantité. Dans ce sens, l'agriculture et son cursus de formation qui permet de garder les pieds sur et dans la terre est intéressant. Elle se base sur les fondamentaux de la formation que sont la culture générale, les techniques de production, la mécanisation et l'environnement de travail. Ceux-ci doivent rester à l'avenir aussi.

Walter Willener
Directeur AGORA

AGORA

Activités

**Défense et promotion
professionnelle**

**Formation
professionnelle**

Coordination romande

Au niveau romand

Coordination des prises de position sur les projets législatifs en consultation (convention Chambres)

Initiation et mise en œuvre de projets romands ou nationaux

Contacts auprès des autorités politiques, des administrations fédérales et cantonales et des organisations économiques

Représentation de la Suisse romande auprès d'organisations et instances romandes

Organisation des examens de maîtrises et brevets pour agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Coordination de la formation initiale pour les métiers agricoles et des cultures spéciales (CFC)

Promotion de la formation de base et supérieure

Collaboration avec les établissements de formation agricole

Secrétariats des Commissions romandes

- pour les brevets et maîtrises
- de pédagogie
- des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature
- de formation professionnelle de base
- des examens professionnels de paysanne et de gouvernante de maison (CREP)
- des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

Au niveau suisse

Présidence de l'Organisation du Monde du Travail AgriAliForm

Secrétariat romand d'AgriAliForm (traductions et administration)

Coordination nationale de la formation initiale (CFC) pour viticulteurs et cavistes

AGORA

Activités

Secrétariats d'organisations et mandats

Relations publiques

Groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse (PIOCH)

Organisation et coordination du Brunch à la ferme du 1^{er} août en collaboration avec l'USP

Association pour la promotion des labels en production intégrée (IP-Suisse Lausanne)

Diffusion du message « Proches de vous. Les paysans suisses »

Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS)

Publications dans la presse agricole et non agricole

VITIPLANT

Coordination d'actions de relations publiques

Fédération Pays Romand-Pays Gourmand

Le déclic, antenne téléphonique pour les familles paysannes en difficulté

Agri TOP, solution de branche pour la prévention des accidents et la sécurité au travail

Convention avec USP

Commission intercantonale Terroirs (CiT)

Tenue de comptabilités pour tiers (AGIR, tourisme-rural.ch, Swiss Beef Romandie, Magiciens de la Terre)

Traductions pour tiers

Secrétariat AMASR et AIASR

ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA

<i>Organisations</i>	<i>Siège et adresse pour la correspondance</i>	<i>Président</i>
CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE	Maison du paysan Case postale 96 1964 Châteauneuf-Conthey Tél. 027/345 40 10	M. Willy GIROUD Ch. de la Praille 17 1920 Martigny Tél. 027/746 32 04
AGRI-GENEVE	Rue des Sablières 15 1217 Meyrin Tél. 022/939 03 10	M. Marc FAVRE Ch. des Grands-Buissons 1233 Bernex Tél. 022/757 10 20
PROMETERRE	Jordils 1 Case postale 128 1000 Lausanne 6 Tél. 021/614 24 24	M. Yves PELLAUX 1405 Pomy Tél. 024/425 51 28
CHAMBRE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE	Site de Cernier Ch. de l'Aurore 4 2053 Cernier Tél. 032/889 36 30	M. Marc FRUTSCHI Le Valanvron 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032/968 67 26
CHAMBRE FRIBOURGEOISE D'AGRICULTURE	Rte de Chantemerle 41 1763 Granges-Paccot Tél. 026/467 30 00	M. Fritz GLAUSER La Fin d'Amont 1553 Châtonnaye FR Tél. 026/658 17 80
CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE	Rue St-Maurice 17 Case postale 122 2852 Courtételle Tél. 032/426 53 54	M. Philippe JEANNERAT Bout du Village 4 2884 Montenol Tél. 032/461 34 70
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS	2616 Renan/Convers Tél. 032/963 15 51	M. Bernard LEUENBERGER Mont-Girod 1 2735 Champoz Tél. 079/215 43 65
SOCIETE DES SELECTIONNEURS JURASSIENS	Rte de Moutier 62 2800 Delémont Tél. 032/422 76 42	M. Jean-Louis CHETELAT Rue du Cornat 9 2852 Courtételle Tél. 032/423 36 72
ASSOCIATION DES INGENIEURS AGRONOMES DE LA SUISSE ROMANDE	Av. Jordils 5 1000 Lausanne 6	M. Danilo CHRISTEN Agroscope Route des Verges 18 1964 Conthey VS Tél. 079/432 60 83
ASSOCIATION SUISSE DES SELECTIONNEURS	Chemin du Martinet case postale 1510 Moudon Tél. 021/905 95 11	2A M. Jean-Luc PIDOUX 258 Agriculteur Rte de Forel-Dessous 12 1526 Forel-sur-Lucens Tél. 021/906 89 94

SOCIETE ROMANDE D'APICULTURE	M. Gilbert BUTTY Case postale 1 1670 Ursy Tél. 021/909 56 82	M. Willy DEBELY R. Jonquilles 1 2053 Cernier Tél. 032/853 42 02
ASSOCIATION DES MAITRES AGRICULTEURS DE LA SUISSE ROMANDE	Av. des Jordils 5 Case postale 128 1000 Lausanne 6	M. Freddy COPPEX Av. de la Gare 16 1896 Vouvry Tél. 024 481 20 79
ASSOCIATION ROMANDE DES PAYSANNES PROFESSIONNELLES	Mme Cosette GRIN-PINARD Chemin de Prayeux 1 1405 Pomy Tél. 024/426 06 63	Mme Anne-Lise Thürler Rte de Romont 51 1699 Porsel Tél 021/907.18.79
FENACO	Rte de Chardonne 1, CP 144 1070 Puidoux Tél. 021/946 02 02	M. Lienhard MARSCHALL Wyden 3176 Neuenegg Tél. 031/741 25 19
ASSOCIATION DES MAITRES VITICULTEURS ROMANDS	M. Philippe DURUZ Ch. de la Cure 8 1114 Colombier Tél. 021/803 19 34	M. Boris KELLER 2028 Vaumarcus Tél. 032/835 19 92
ASSOCIATION DES MAITRES CAVISTES DE LA SUISSE ROMANDE	M. Etienne BETRISEY Rte de Villa 25 1966 Ayent Tél. 079/611 60 43	M. Jean-François CRAUSAZ Domaine du Plessis 1134 Vufflens-le-Château Tél. 021/801 39 44
COORDINATION DES PAYSANNES ROMANDES	Mme Silvia AMAUDRUZ Jorattez 12 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/653 42 22	Mme Silvia AMAUDRUZ Jorattez 12 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/653 42 22
ASSOCIATION DES MARCHES PAYSANS	Mme Laurence EPARS Rte de Penthaz 5 1305 Penthalaz 021/861 40 96	Luc REMPE Jean WEBER Ch. du Boutavent 1276 Gingins 1325 Vaulion 022/369 13 28 021/843 30 45
PROLAIT	M. Eric JORDAN Rte de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024/424 20 10	M. Marc BENOIT Rte de Moiry 6 1323 Romainmôtier 024/453 18 14
SWISS BEEF ROMANDIE	M. Frédéric BAUDRAZ 1352 Agiez Tél. 079/290 82 83	M. Eric GUEX 1063 Boulens Tél. 021/905 36 47
Association des maîtres-arboriculteurs de Suisse romande	M. Emmanuel CHASSOT Centre des Fougères 1964 Conthey	M. Emmanuel CHASSOT Centre des Fougères 1964 Conthey

COMITE D'AGORA (état au 31.12.2013)

<i>Membres</i>	<i>Adresse</i>	<i>Entrée</i>
M. JEANNERAT Philippe	Président, Rte Principale 4, 2884 Montenol	2010
M. TORNAY Laurent	1 ^{er} vice-président, 1937 Orsières	2012
M. LEUENBERGER Bernard	2 ^{ème} vice-président CAJB, 2735 Champoz	2011
M. PERLER André	Délégué AMASR, Breilles 8, 1783 Barberêche	2012
M. ERARD François	Directeur AgriGenève, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin	2002
M. FALLET Jean-Marc	Président ANAPI et IP-SUISSE, 2065 Savagnier	2008
M. FAVRE Marc	Président Agri-Genève, 1233 Benex	
M. FALLEY Pierre-Yves	Directeur CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey	2006
M. FRUTSCHI Marc	Président CNAV, Valanvron 28, 2300 Chaux-de-Fonds	2004
M. GLAUSER Fritz	Président UPF, La Fin d'Amont, 1553 Châtonnaye	2008
Mme HAEMMERLI Anne-Marie	Secrétaire CAJB, Le Plan 37, 2616 Renan	2007
M. DARBELLAY Michel	Directeur CJA, 2853 Courfaivre	2011
M. MENETREY Frédéric	Directeur UPF, Rte Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot	2010
M. PELLAUX Yves	Président Prométerre, 1405 Pomy	2003
M. PIDOUX Jean-Luc	Ch. du Champ-de-Romont 6, 1526 Forel-sur-Lucens	2010
M. STAMPFLI Tony	Secrétaire de l'AIASR, 1899 Torgon	1999
M. THOMAS Luc	Directeur Prométerre, Jordils 1, 1000 Lausanne 1	2001
Mme BASSIN Laurence	Représentante ARPP, Les Salles, 1261 Marchissy	2012
<u>Invités :</u>		
<u>Conseillers(ères) d'Etat/Ministre</u>		
<u>Chefs de service de l'agriculture</u>		
M. BRAND Frédéric	Chef du Service de l'agriculture, 1110 Morges	
Mme GARNIER Marie	Conseillère d'Etat, ruelle Notre Dame 2, 1701 Fribourg	
M. KRAYENBUHL Pascal	Chef du Service de l'agriculture, 1700 Fribourg	
M. BARTHASSAT Luc	Conseiller d'Etat, Case postale 3918, 1211 Genève 3	
M. VIANI Jean-Pierre	Service de l'agriculture, 1228 Plan-les-Ouates	
M. PERRIN Yvan	Conseiller d'Etat, le Château, 2001 Neuchâtel	
M. GUYOT Pierre-Ivan	Chef du Service de l'Economie agricole, 2053 Cernier	
M. PROBST Michel	Ministre de l'Economie, de la Coopération et des Communes, Rue Préfecture 12, 2800 Delémont	
M. LACHAT Jean-Paul	Chef du Service de l'Economie rurale, 2852 Courtételle	
M. CINA Jean-Michel	Conseiller d'Etat, Pl. de la Planta, Palais du Gouvernement, 1950 Sion	
M. DAYER Gérald	Chef du Service de l'agriculture, 1964 Châteauneuf-Conthey	
<u>Invités :</u>		
Mme BAILLY Martine	Directrice d'AGIR, Av. des Jordils 3, 1000 Lausanne	
MM. EGGER Francis et PIDOUX Martin	USP, Belpstrasse 26, 3007 Berne	

COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

M. SANTSCHI Patric, **président**, 2300 La Chaux-de-Fonds
M. GAILLARD Raphaël, **vice-président**, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. BERLANI Pierre-Alain, EMTN, 2053 Cernier
M. BERRET Fabrice, FRI, 2852 Courtételle
M. BIANCO Guy, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. CHERPILLOD Gary, Vulliens
M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. GUI SOLAN Laurent, IAG, 1725 Posieux
M. HERREN Bertrand, 1429 Giez
M. MAURON Eric, 1782 Autafond
M. MERLIER Alain, CFPNE Lullier, 1254 Lullier
M. SPYCHIGER Henri, 2610 Mont-Crosin
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6
M. BERSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne
M. ROESCH Jakob, **invité**, USP, 5201 Brougg

DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS D'AGRICULTEUR ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS SUPERIEURS D'AGRICULTEUR ET DE PAYSANNE

M. BISE Philippe, **président**, 1489 Murist
M. GALLANDAT Thierry, **vice-président**, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. AESCHLIMANN Gilles, CNAV, 2053 Cernier
M. CORNAMUSAZ Alain, 1552 Trey
M. GAILLARD Raphaël, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. GERBER Tom, 2732 Reconvilier
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle
M. PICHONNAT Olivier, 1682 Lovatens
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6
M. ROESCH Jakob, **invité**, USP, 5201 Brougg
Mme KIENER Rosmarie, **invitée**, SEFRI, 3003 Berne

**DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET
PROFESSIONNELS SUPERIEURS POUR LES BRANCHES
SPECIALES DE L'AGRICULTURE**

M. RUGGLI Dominique, **président**, IAG, 1725 Posieux
Mme SCHAER Janine, **vice-présidente**, 1588 Cudrefin
M. BRIGUET Conrad, EIC, 1260 Nyon
M. COLOMB Alexandre, 2012 Auvernier
M. POTTU Yves, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges
M. DUFAUX Daniel, 1822 Chernex
M. DUPRAZ Philippe, EIC, 1260 Nyon
M. GAILLARD Raphaël, 1950 Châteauneuf-Sion
M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. NANCHEN Dyonis, 1907 Saxon
M. PRADERVAND Nicolas, 1274 Signy
M. PUTALLAZ Claude-Alain, 1950 Châteauneuf-Sion
M. BARDET Loïc, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6
MME. KIENER Rosmarie, SEFRI, 3003 Berne (**invitée**)
M. ROESCH Jakob, AgriAliForm, 5201 Brougg (**invité**)

**COMMISSION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS
DE PAYSANNE** (nommée par les associations paysannes cantonales)

Mme BRIOD Magali, **présidente**, 1526 Forel-sur-Lucens
Mme DUMAUTHIOZ Yaël, **vice-présidente**, 1304 Senarclens
Mme THUERLER Anne-Lise, 1699 Porsel
Mme GERBER Martha, 2557 Studen
Mme BORY Andréa, 1084 Carrouge
Mme PITTET Joëlle, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6
Mme JACOT Marie-Claude, **invitée**, CILA, Grangeneuve, 1725 Posieux
Mme MEUNIER Caroline, **invitée**, EPSC, 1951 Châteauneuf-Sion
M. ODIET Pierre-André, **invité**, FRI, 2852 Courtételle
Mme PAVILLARD Anne-Marie, **invitée**, CEMEF, 1110 Marcelin-Morges

CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE DE SUISSE ROMANDE

M. BERLANI Pierre-Alain, **président**, EMTN, 2053 Cernier
M. DERIAZ Philippe, **vice-président**, CEPM, 1110 Morges
M. BIANCO Guy, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. BRIGUET Conrad, EIC, 1260 Nyon 1
M. BURRI Roger, Centre de formation forestière, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
M. CASANOVA Pierangelo, Centro professionale del verde, 3828 Balerna
M. GIRARDIN Olivier, FRI, 2852 Courtételle
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. KOHLER Samuel, HAFL, 3052 Zollikofen
M. MISEREZ Gilles, CFPNE, 1254 Jussy
M. PIDOUX Christian, Agrilogie, 1510 Moudon
Mme ROULIN Nicole, Responsable de la formation équestre, 1093 La Conversion
M. WILLENER Walter, AGORA, 1000 Lausanne 6
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA 1000 Lausanne 6
M. BERSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne

COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE

Mme HAUSER Karine, **présidente**, Agrilogie-Grange-Verney, 1510 Moudon
M. BUSSARD Nicolas, IAG, 1725 Posieux
M. DELAQUIS Philippe, EIC, 1260 Nyon
M. DERIAZ Philippe, CEPM, 1110 Morges
M. GIROD Philippe, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. KNOBEL Beat, FRI, 2852 Courtételle
Mme MISEREZ Nathalie, CFPNE, 1254 Jussy
M. SHILI Sadri, EMTN, 2053 Cernier
M. WILLENER Walter, AGORA, 1000 Lausanne 6
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6
M. BERSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne
M. PELLAUX Daniel, **invité**, IFFP, 1000 Lausanne 16 Malley

Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

M. ADNET Alban, Prométerre, Avenue des Jordils 3, 1006 Lausanne
M. AYMON Basile, Ville de Pully, Remondin 1, CP 63, 1009 Pully
M. BARDET Loïc, **secrétaire**, Form. prof. viticole FSV. c/o AGORA, Av. des Jordils 5, 1006 Lausanne
Mme DEFAYES Aline, Rue des Marais-Neufs 19, 1913 Saillon
M. DELALOYE Jean-Gabriel, Caves Rives du Bisse, Rue de la Fonderie, 1957 Ardon
M. FELLE Y Pierre-Yves, Chambre valaisanne d'agriculture, CP 96, 1964 Châteauneuf-Conthey
M. GAILLARD Raphael, Ecole d'agriculture de Châteauneuf, CP 437, 1951 Sion
M. PIUZ Jean-François, CFPne-Lullier, Rte de Presinge 150, 1254 Jussy
M. SALAMIN Christian, Cave Orsat SA, Rte du Levant 99, CP 160, 1920 Martigny
M. STUCKI Bruno, Union maraîchère suisse, Belpstrasse 26, 3001 Berne
M. SUARD Thierry, Fruit Union Suisse, Belpstrasse 88, Postfach 2559, 6302 Zoug
M. WIDMER Lionel, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges
M. WILLENER Walter, **président**, AGORA, Av. des Jordils 5, 1006 Lausanne

SECRETARIAT D'AGORA (31.12.2013)

M. WILLENER Walter, directeur, ingénieur agronome EPFZ (90%)
M. BARDET Loïc, ingénieur agronome EPFZ (80%)
Mme BRIOD Magali, responsable formation professionnelle agricole (60%)
M. DEMIERRE Jacques, agro-commerçant IAG, gérant IP-Suisse (100%)
Mme DOUGOUD Sandra, ingénieur-agronome HES, (50% IP-SUISSE)
Mme PITTET Joëlle, secrétaire (100%)
Mme BOURQUENOUD Maryse, secrétaire-comptable (70%)
Mme DOMENICONI Elisa, responsable PR-PG (80%)
Mme REY Madelyne, secrétaire (70% Agora et 30% PR-PG)
Mme ROSSELET Oksana, stagiaire EPS (100%) jusqu'au 10 mai 2013, puis secrétaire-comptable (100%) depuis le 11 mai 2013.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA

tenue le 05.04.2013 à 11h15 heures, au cinéma de La Neuveville (BE)

Présidence: M. P. JEANNERAT, président

Présents: Membres du comité: Mmes et MM.
F. ERARD, P.-Y. FELLEY, A. FONTANNAZ, F. GLAUSER, A.-M. HÄMMERLI, F. MÉNÉTREY,
Y. PELLAUX, L. THOMAS, J-L. PIDOUX, M. DARBELLAY, PH. JEANNERAT, B.
LEUENBERGER

Commissions AGORA : M.Ch. Pidoux

Commission de gestion: M.CH. GOUMAZ

Secrétariat: Mmes et MM.
L. BARDET, M. BRIOD, S. DOUGOUD, J. PITTET, M. REY, O. ROSSELET, W. WILLENER

Invités: Mmes et MM.
M. RITTER, USP
M. BAILLY, AGIR
D. KOLLER, FPSL
H.RÜEGSEGGER, LOBAG
PH. BARDET, INTERPROFESSION DU GRUYÈRE
PH. DROZ, AGRIDEA
CH. BÜHLER, USPF
J. DEMIERRE, IP-SUISSE
U. SCHNEIDER, USP

Excusés: 12 invités
4 membres du comité ou invités au comité
22 membres des commissions AGORA
6 délégués
(selon liste jointe à l'original du procès-verbal)

Procès-verbal: J. PITTET

Nombre de délégués:
(D'après la liste de présence
signée durant l'assemblée)

1 délégué du canton de Jura bernois
3 délégués du canton de Fribourg
2 délégués du canton de Genève
6 délégués du canton de Vaud
2 délégués du canton de Neuchâtel
4 délégués du canton du Valais
3 délégués du canton du Jura

21 délégués
+ 17 délégués de diverses organisations

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 13 avril 2012
2. Rapport du président
3. Rapport d'activité
4. Rapports financiers
 - 4.1 Présentation des comptes 2012
 - 4.2 Rapport de la commission de gestion
 - 4.3 Budget 2013 et cotisations
5. Programme d'activités 2013
6. Elections
 - complémentaires au comité
 - de la commission de gestion
7. Politique agricole 2014-2017, état des lieux, év. référendum
8. Divers et imprévus

PHILIPPE JEANNERAT déclare ouverte l'assemblée des délégués d'AGORA, souhaite la bienvenue à chacun, salue diverses personnalités présentes et cite quelques personnalités excusées. Il propose de désigner les scrutateurs.

DECISION: Les délégués désignent MONIQUE TOMBEZ et LAURENT FAVRE comme scrutateurs.

DECISION: Les délégués acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 13 avril 2012

DECISION: Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 13 avril 2012 est adopté tel que présenté, avec les remerciements d'usage.

2. Rapport du Président

Pour son premier rapport présidentiel d'AGORA, PHILIPPE JEANNERAT nous fait part de quelques réflexions personnelles sur les thèmes d'actualité que sont PA 14-17 et le marché du lait.

La nouvelle politique agricole 2014-2017 a été décidée, les décisions politiques sont tombées. Les négociations n'ont pas été faciles et l'agriculture n'a pas gagné toutes les batailles. Alors que les précédents débats politiques sur la révision de la loi sur l'agriculture avaient toujours permis des améliorations notables par rapport aux propositions initiales du Conseil fédéral, il n'en a pas été de même cette fois. Les raisons sont à chercher dans l'alliance contre-nature entre les milieux politiques dits libéraux et la gauche ou encore une alliance entre économistes et les milieux de la protection de la nature. Le parti radical a aussi manifesté un fort soutien à son Conseiller fédéral, porteur du projet. L'OFAG s'est aussi engagé plus que de raison en s'appuyant notamment sur des études issues de sa propre recherche agronomique. Enfin, il faut aussi dire qu'il y a eu des divisions internes au sein même de l'agriculture, par exemple sur la question centrale du maintien des contributions liées à la garde d'animaux.

Au niveau du bilan, le montant global alloué à l'agriculture est réjouissant cependant, d'autres décisions peuvent par contre interpellier. L'écologisation grandissante de notre agriculture qui incite peu à peu à être en contradiction avec les marchés, avec des paiements directs uniquement à la SAU ce qui pourrait inciter les propriétaires de surfaces en location à s'y intéresser et du coup mettre en danger certaines exploitations.

Le paysan ne se sent plus aidé pour le travail de qualité qu'il fournit mais uniquement pour la mise à disposition de certaines surfaces astreintes à des

directives parfois assez farfelues. Une certaine crainte est ressentie dans les campagnes. Quoi de plus normal, les changements ont toujours fait peur. Pour bon nombre d'exploitations romandes, d'importantes modifications dans la manière de travailler devront être effectuées, pour maintenir à moyen terme le niveau des paiements directs actuels

Est-il judicieux de s'opposer aux décisions des Chambres Fédérales ? Aller dans ce sens nous amènerait à prendre beaucoup de risques. Actuellement, les chances d'obtenir plus sont quasi nulles, on pourrait même perdre davantage. Soyons plutôt vigilant et intervenons le plus rapidement possible dans l'application de cette loi afin de corriger les erreurs pour la future PA 2018-2021. Il nous sera plus facile à ce moment-là de démontrer les incohérences du système en se référant à la pratique. Pour cela, nous devons rester unis et parler d'une même voix. Même si chaque région, chaque canton a ses spécificités. Et là, le rôle d'AGORA et de l'USP est et restera très important.

La division nous a toujours mené à l'échec, l'exemple des producteurs de lait est là pour nous le rappeler. Une crise laitière interminable, qui aujourd'hui gangrène jusqu'à PSL. Les démissions du président et du directeur n'amèneront rien si l'organisation ne se remet pas en question. La confiance des producteurs s'amenuise de jour en jour et une réaction rapide de PSL s'impose pour redéfinir ses objectifs et son fonctionnement. Le but de ces quelques mots n'est pas de critiquer le travail effectué jusqu'à ce jour par PSL mais de lancer un débat constructif (qui ne pourra pas avoir lieu aujourd'hui) sur le sujet. Il relève que dans ce dossier, des réflexions sont en cours et qu'AGORA va faire des propositions à PSL dans la perspective d'un séminaire interne prévu pour fin avril.

En conclusion, le président tient à relever que les activités d'AGORA ont été, comme d'habitude, intenses en 2012, le rapport d'activités en témoigne. Il tient à remercier tout le personnel du secrétariat et ses collègues du comité pour leur engagement pour une organisation dont le but premier est d'être au service de l'agriculture romande.

3. Rapport d'activité

WALTER WILLENER présente le rapport d'activités 2012 d'AGORA. Il aborde quelques activités dans les 3 piliers d'AGORA, c'est-à-dire, la défense professionnelle, les prestations de service et la formation professionnelle.

Défense professionnelle :

- La loi sur les épizooties et la loi sur l'aménagement : il faut se réjouir de l'issue positive donnée par le peuple suisse aux révisions de ces lois. La première a mis en évidence un élément connu : la sensibilité face à la santé animale et plus largement à la protection des animaux est beaucoup plus forte en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. La preuve est donnée par les débats animés autour de la révision de la loi sur les épizooties outre-Sarine et un taux d'acceptation plus faible. Pour l'aménagement du territoire, si l'on fait exception du Valais, la Suisse romande s'est montrée un peu moins favorable à la révision que la Suisse alémanique, avec une différence cependant moins significative. Indirectement, cela traduit une sensibilité aussi plus forte outre-Sarine sur les questions liées à la protection de l'environnement et du paysage.
- Swissness : l'essentiel est acquis avec une exigence unique de 80 % au moins de matières premières indigènes pour les produits agricoles, indépendamment du degré de transformation. Néanmoins, nous estimons que le régime d'exception reste trop large et il appartiendra au Conseil fédéral d'être attentif sur ce point dans les ordonnances d'application. Plus largement, il faut ici relever aussi une plus forte sensibilité de la Romandie pour tout ce qui concerne

les appellations et les dénominations des produits. Par exemple lorsque, du côté alémanique, des voix s'élèvent pour assouplir la législation sur les AOC/IGP, AGORA n'est absolument pas d'accord.

- PA 2014-2017 : ce point sera traité plus largement au point 7 de l'ordre du jour. Cependant, il est important de mettre en évidence une convergence presque totale des points de vue entre les régions du pays. Durant l'année écoulée, AGORA et son comité ont pu s'entretenir régulièrement avec l'OFAG et son directeur, M. Bernard Lehmann. Celui-ci n'a jamais caché que la PA 2014-2017 n'était pas de son cru et qu'il n'adhérait pas forcément aux orientations développées par son prédécesseur. D'ailleurs, il entend d'ores et déjà se concentrer sur la PA 2018-2021. Nous avons pris connaissance avec satisfaction de la récente réorganisation interne de l'OFAG qui voit le directeur suppléant Jacques Chavaz envoyé en exil sur les chemins tortueux des dossiers internationaux et Bernard Lehmann prendre la main sur les secteurs de la production végétale, de la production animale et de la promotion des ventes. Cela peut ouvrir des perspectives positives au niveau des ordonnances d'application de PA 2014-2017 si l'on sait que Bernard Lehmann est un homme d'écoute, de dialogue et souvent pragmatique, tout le contraire du directeur-adjoint.
- ASSAF-SUISSE conserve la confiance de ses membres pour s'opposer principalement à un accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne et plus largement à l'ouverture unilatérale des marchés.
- Sur le plan interne, il tient encore à relever le travail d'AGORA pour définir, avec l'USP, une nouvelle stratégie dans la campagne « Proches de vous, les paysans suisses ». En deux mots, cette stratégie vise à mieux identifier le public-cible et à mieux faire connaître les multiples prestations de l'agriculture.

Prestations de services :

Ce secteur représente plus de 50 % du budget d'AGORA.

- IP-SUISSE : il tient à féliciter le développement extrêmement satisfaisant du secrétariat d'IP-Suisse pour la Suisse romande. Elle est le porte-drapeau d'AGORA en matière de prestations de service. Cette organisation a l'immense mérite de s'engager directement sur les marchés de la viande bovine et porcine et de la production végétale, avec des plus-values intéressantes pour les producteurs. Uniquement pour la Suisse romande, ces plus-values représentent un montant de plus de 5 millions de francs par année versé directement aux producteurs.
- « Pays Romand – Pays Gourmand » : grand défi réalisé malgré quelques soucis liés à l'absence pour cause de maladie de la responsable durant la moitié de 2012. Sur le plan administratif, pour la première fois, la demande de contribution de l'OFAG a été déposée dans les délais et la décision pour 2013 est tombée en décembre 2012 déjà, avec à la clé un montant de 1 mio de francs pour la promotion des produits régionaux des 7 cantons romands. Sur le plan opérationnel, les modalités de collaboration entre PR-PG et les marques régionales ont été redéfinies, grâce à une confiance réciproque pleinement retrouvée. De nouveaux projets de promotion sont en préparation.
- Les cours AgriTOP de base et cours + de formation continue sont de plus en plus appréciés dans les campagnes romandes. Les collaborations instituées par AGORA avec les Chambres d'agriculture romandes pour les cours de base et avec les Services cantonaux de vulgarisation agricole pour les cours+ peuvent être qualifiée d'exemplaire. Entre janvier et mars 2013, 30 cours de formation continue, avec plus de 400 participants de toute la Suisse romande, ont pu être organisés. L'application du concept de sécurité au travail et de prévention des

accidents AgriTOP en Suisse romande permet d'offrir des prestations identiques pour des prix de 30 à 50 % inférieurs à ceux pratiqués en Suisse allemande.

Formation professionnelle :

- A ce niveau, nous relevons la reconduction sans problèmes des mandats donnés à AGORA par la Fédération suisse des vignerons et par l'Association suisse du commerce des vins pour la formation professionnelle des viticulteurs, respectivement des cavistes. La tenue des secrétariats des commissions en charge de la formation nous permet d'entretenir des relations privilégiées avec les professionnels de la vigne et du vin dans toute la Suisse. Nous relevons aussi l'important engagement d'AGORA dans les instances de l'Ortra AgriAliForm, que ce soit à la présidence, au comité et dans les groupes de travail ou commissions spécifiques. La profession entegistre une augmentation significative des effectifs qui ont choisi la formation dans l'un des 6 métiers couverts par le champ professionnel AgriAliForm. Ces chiffres sont réjouissants si l'on sait que près de 1'000 exploitations agricoles disparaissent chaque année et que la situation économique et sociale de notre secteur est difficile. Ils témoignent toutefois que nos jeunes ont foi en l'avenir et nous confortent dans notre engagement au service des familles paysannes de Suisse romande.

LOÏC BARDET annonce que l'année 2013 est une année très importante au niveau de la formation professionnelle supérieure des différents métiers du champ professionnel agricole. En effet, après la réforme des CFC entrée en vigueur en 2009, celle des brevets et des maîtrises entre actuellement dans sa phase finale et les élèves qui débiteront leur cursus cet automne seront déjà soumis aux nouveaux règlements.

Ces deux règlements, un pour le brevet et l'autre pour la maîtrise, regroupent l'ensemble du champ professionnel et l'ensemble du pays. Dans les grandes lignes, le nouveau système prévoit une répartition différente des branches de technique et de gestion entre les deux niveaux, un examen final tant au brevet qu'à la maîtrise et une meilleure utilisation des synergies entre les différentes professions.

Afin de permettre aux candidats qui ont déjà débuté leur cursus brevet – maîtrise de terminer leur formation, une période transitoire allant jusqu'à la fin décembre 2015 pour le brevet et fin décembre 2016 pour la maîtrise est prévue. Pour ceux qui n'arriveraient pas à tenir ces délais, des passerelles entre les deux systèmes seront également mis en place.

Pour gérer ces nouveaux règlements, un système à deux étages a été mis en place. Ainsi, une Commission AQ nationale regroupant toutes les professions est responsable des grandes lignes stratégiques alors que l'opérationnel est délégué à des Directions d'examens pouvant être régionalisées. Du côté de la Suisse romande, une direction d'examens « agriculteurs et paysannes » et une autre « arboriculteurs, viticulteurs et cavistes » vont progressivement prendre la place des actuelles commissions agricole et cultures spéciales d'AGORA. Comme AGORA gèrera le secrétariat des deux directions d'examens, le suivi des candidats ne devrait pas connaître des chamboulements trop importants par rapport à la situation actuelle.

Parallèlement à l'entrée en vigueur de ces nouveaux règlements, la formation de Technicien vitivinicole dipl. ES pourra également être enseignée à Changins dès septembre 2013. Cette formation, qui s'adressera en priorité aux futurs vignerons-encaveurs, est en cours de validation auprès du SEFRI (ex-OFFT). Elle sera d'un

niveau équivalent à un cursus brevet-maîtrise mais couvrira un spectre plus large et nécessitera donc plus d'heures d'enseignement.

DECISION: L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité les rapports du président, du directeur, de Loïc Bardet, ainsi que le rapport annuel 2012.

4. Rapports financiers

4.1 Présentation des comptes 2012

WALTER WILLENER présente les comptes et le bilan au 31 décembre 2012. Les comptes montrent un bénéfice de Fr. 6'083.14 pour un chiffre d'affaires de Fr. 1'304'262.14. Il commente les principaux écarts par rapport au budget. Quant au bilan, il fait état de Fr. 759'448.48 à l'actif et au passif.

4.2 Rapport de la commission de gestion

CHRISTOPHE GOUMAZ donne lecture du rapport de la commission de gestion qui confirme l'exactitude des comptes et du bilan.

DECISION: Les comptes 2012, le bilan au 31 décembre 2012, le rapport de la commission de gestion et de vérification des comptes sont approuvés à l'unanimité.

4.3 Budget 2013 et cotisations

WALTER WILLENER annonce que le poste « Inscriptions maîtrises et brevets » est passé à Fr. 100'000.00 car il y a une augmentation des inscriptions et un meilleur soutien de la Confédération. Le poste concernant les charges de personnel vont diminuer. Le budget laisse ainsi présager un bénéfice de Fr. 9'000.00 pour un chiffre d'affaire de Fr. 1'233'000.00. Les cotisations restent inchangées.

DECISION: Le budget 2013 est approuvé à l'unanimité.

5. Programme d'activités 2013

WALTER WILLENER invite les délégués à se référer au programme d'activités figurant en page 62 du rapport annuel. Il demande s'il suscite des commentaires.

DECISION: Le programme d'activités 2013 est accepté.

6. Elections

6.1 complémentaires au comité

3 démissions sont enregistrées au sein du comité. Elles sont liées à des changements dans les organisations membres.

- a) Pour l'Association des maîtres-agriculteurs de Suisse romande, Marc-André Bory a quitté la présidence de cette organisation et est démissionnaire. Pour le remplacer, l'AMASR propose M. André Perler, maître-agriculteur à Grange-Paccot. M. Perler est brièvement présenté et proposé.
- b) Pour l'Association romande des paysannes professionnelles, Mme Anne-Lise Thürler a repris la présidence de cette organisation. Elle souhaite de ce fait remettre son mandat au comité d'AGORA. Pour la remplacer, l'ARPP propose Mme Laurence Bassin, paysanne diplômée à Marchissy (VD). Mme Bassin est brièvement présentée et proposée.
- c) Pour la Chambre valaisanne d'agriculture, M. André Fontannaz souhaite remettre son mandat au comité d'AGORA où il occupe la place de 1er vice-

président. Pour le remplacer, la CVA propose M. Laurent Tornay, maître agriculteur, à Orsières. M. Tornay est brièvement présenté et proposé.

DECISION : Mme Laurence Bassin ainsi que MM. André Perler et Laurent Tornay sont élus à l'unanimité au comité.

6.2 de la commission de gestion

M. LE PRESIDENT indique que CHRISTOPHE GOUMAZ (FR) arrive au terme de son mandat. Il le remercie pour le travail effectué. Selon le tournus habituel, il appartient au canton du Valais de proposer un 2^{ème} vérificateur-suppléant.

Eric Jacquod est proposé en tant que nouveau suppléant.

DECISION : La commission de gestion et de vérification des comptes sera composée comme suit pour l'exercice 2013 :

Membres : Corinne GERBER, JU
Marc PENEY, GE
Eric JORDAN, VD

Suppléants: Denis CHALLANDES, NE
Eric Jacquod, VS

7. Politique agricole 2014-2017, état des lieux, ev. référendum

WALTER WILLENER énumère les différents points positifs et négatifs de la Politique agricole 2014-2017. Au bilan, il en ressort d'avantage de points positifs que négatifs. Cependant, il y a un risque d'affaiblissement de la fonction productive de l'agriculture ainsi que le risque d'une agriculture à 2 vitesses (extensification : moins de production, maximum de paiements directs et/ou intensification : maximum de production, peu ou pas de paiements directs). Les nouvelles prestations écologiques seront nécessaires pour maintenir le niveau actuel des paiements directs. Pour certains, elle apportera des perspectives d'amélioration du revenu paysan.

Les ordonnances d'application sont en consultation entre le 8 avril et fin juin 2013. Il y a donc des possibilités d'améliorations.

Malgré ce bilan mitigé, AGORA estime que le risque d'un référendum est trop élevé, dans la mesure où l'agriculture ne trouvera que très peu d'alliés et perdra l'image positive dont elle bénéficie auprès de la population. Par conséquent, WALTER WILLENER propose aux délégués d'AGORA d'approuver le communiqué de presse refusant le soutien à un éventuel référendum de la Politique agricole 2014-2017.

DECISION : Le communiqué de presse distribué en ouverture de séance est accepté à l'unanimité.

8. Divers et imprévus

M. RITTER, président de l'USP depuis 4 mois prend la parole. Il salue toutes les personnes présentes.

Concernant la PA 2014-2017, l'USP préconise de ne pas soutenir le référendum car il s'agit d'un sujet difficile à expliquer à la population et que cela pourrait se retourner contre l'agriculture. Selon lui, il faut dorénavant se concentrer sur la prochaine campagne en ayant une vision commune entre les différents acteurs de l'agriculture.

Il aborde également le sujet du Swissness qui pour lui est une réussite.

Il accorde une grande importance à rencontrer les agriculteurs et les acteurs de l'agriculture en participant aux différentes assemblées générales. Cela lui permet de prendre note des différentes remarques qui y sont faites.

Il remercie AGORA pour l'invitation mais également pour les nombreuses collaborations entre AGORA et l'USP. Il tient également à remercier l'assemblée pour la décision d'avoir voté contre le soutien au référendum.

M. FAVRE, président d'AgriGenève, prend la parole et annonce que le comité d'AgriGenève ne soutient pas le référendum pour la PA 2014-2017. Il tient à rappeler qu'en tant qu'associations agricoles, nous nous devons de mettre en avant la production locale suisse et défendre nos produits.

MME THÜRLER annonce que Mme Liselotte Peter, vice-présidente de l'USPF, est candidate à la vice-présidence de l'USP. Elle demande à l'assemblée de la soutenir.

Avant de clore la séance, Walter Willener tient à remercier les trois membres sortants du comité.

Marc-André Bory est entré au comité en 2007. En sa qualité de président des maîtres-agriculteurs romands, il a suivi avec compétence nos activités dans le domaine de la formation professionnelle, plaidant pour un renforcement de celle-ci. Ses interventions empreintes d'un vrai bon sens cher aux hommes de la terre du pays de Vaud se sont inscrites dans l'esprit de la défense d'une agriculture productive et compétitive. Marc-André Bory est remercié pour son travail et son engagement au comité d'AGORA.

André Fontannaz est entré au comité en 2008. Vigneron-encaveur à Vétroz, avec sa très réputée Cave de la Madeleine. Membre du bureau et du comité, André a incarné la légendaire sagesse valaisanne qui passe par peu de paroles, mais beaucoup d'action.

Anne-Lise Thürler est entrée au comité en 2010. En sa qualité de paysanne diplômée, elle a plusieurs fois attiré l'attention des machos du comité sur le rôle de la paysanne sur une exploitation agricole. Elle a aussi indiqué la nécessité de s'engager contre les effets négatifs de la spéculation sur les matières premières agricoles. Avec son annonce de démission, liée à la reprise de la présidence de l'ARPP, elle a manifesté son désir de voir une paysanne à la vice-présidence de l'USP.

Elle est remerciée pour son travail et une petite attention lui est remise.

PHILIPPE JEANNERAT remercie les intervenants, la direction, les collaborateurs et le comité d'AGORA, ainsi que les directeurs des Chambres d'agriculture de la Suisse romande pour leur travail.

La parole n'étant plus demandée, PHILIPPE JEANNERAT clôt la séance à 12h30 heures.

La rédactrice du procès-verbal:

JOËLLE PITTET

Lausanne, le 8 juillet 2013

Activités de l'Association

1. Organes

1.1 Bureau

Le bureau s'est réuni une fois en janvier 2013 pour fixer les salaires, préparer le budget 2013 et faire le bilan des activités 2012. A noter que le bureau a été considérablement renouvelé après les élections 2013. M. Laurent Tornay (Valais) a remplacé M. André Fontannaz et Mme Laurence Bassin (ARPP) a remplacé M. Marc-André Bory.

Sur demande du président, il a été souhaité que le bureau soit davantage informé sur les activités d'AGORA par la transmission, pour information des procès-verbaux de la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture.

1.2 Comité

Le comité s'est réuni à 3 reprises en 2013.

En mars, il a

- apporté le soutien d'AGORA à la candidature de Fritz Glauser au poste de 1^{er} vice-président de l'USP et renoncé à donner une recommandation pour le poste de 2^{ème} vice-président de l'USP pour lequel 2 candidats et une candidate sont annoncés
- accepté les comptes 2012, le budget 2013 et préparé l'assemblée des délégués
- fait le point sur les dossiers en cours au niveau de la formation professionnelle, en particulier en ce qui concerne les dispositions transitoires en matière de formation supérieure
- renvoyé la position d'AGORA sur un éventuel référendum contre la PA 14-17 à l'assemblée des délégués, avec un préavis négatif
- rejeté le projet de loi du Conseil fédéral visant à introduire un régime de coexistence OGM en Suisse

En mai, il a

- élu M. Laurent Tornay (Valais) au poste de 1^{er} vice-président d'AGORA et différé l'élection d'un membre au bureau, en remplacement de M. Marc-André Bory (AMASR)
- pris connaissance de la réforme de la formation supérieure et donné le feu vert à la direction pour renégocier un mandat de prestations pour le financement des activités d'AGORA en matière de formation professionnelle avec les cantons romands, en remplacement des arrangements convenus en 1995
- pris position sur les ordonnances PA 14-17 (voir pt 2.1.1)
- défini la stratégie au cas où le référendum sur PA 14-17 venait à aboutir

En décembre, il a

- élu Mme Laurence Bassin (ARPP) au bureau d'AGORA
- fait le point sur les initiatives agricoles en cours. A ce niveau, il a salué l'aboutissement des négociations entre l'USP et le groupe Joder pour arriver à un seul texte qui est unanimement soutenu par AGORA. Le directeur est d'ailleurs membre du comité d'initiative. (voir aussi pt 2.2.5)
- analysé les ordonnances PA 14-17 et exprimé son insatisfaction sur les textes définitifs arrêtés fin octobre par le Conseil fédéral. L'application va être très compliquée et de nombreuses revendications d'AGORA, notamment dans le secteur de la production végétale et des cultures spéciales n'ont pas été retenues. Le comité a demandé une analyse plus poussée afin de proposer des corrections pour le 1^{er} janvier 2015.

- pris connaissance avec satisfaction des discussions positives menées avec les cantons pour une nouvelle convention de prestations pour le financement des activités d'AGORA en matière de formation professionnelle
- pris connaissance des résultats intermédiaires de l'évaluation en cours de la formation de base qui montrent que la réforme qui a pris effet en 2009 répond largement aux objectifs fixés
- pris connaissance des modalités du 1^{er} Concours national des métiers SwissSkills Berne 2014 auquel l'agriculture participera

1.3 Assemblée des délégués

Les trois « A » (AGORA, AGIR, AGRI) ont tenu leurs assemblées le 5 avril 2013 à La Neuveville. Le procès-verbal figure dans le présent rapport. L'assemblée a procédé à plusieurs élections complémentaires (voir p. 9) Elle a fait un état des lieux détaillé sur PA 14-17 et s'est prononcée à l'unanimité contre le référendum lancé contre la révision de la loi sur l'agriculture voté en mars 2013 par le Parlement. L'assemblée a été marquée par une forte participation et par une organisation parfaite (y compris le repas) de la part d'AGRI.

1.4 Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes

La Conférence s'est réunie 8 fois, dont une séance de 2 jours en terre neuchâteloise. Elle a notamment examiné et discuté les points suivants :

- la participation positive et intéressante d'AGORA et des Chambres d'agriculture à SwissExpo 2013
- la réponse à l'enquête de l'ASSAF-Suisse, avec une position claire en faveur du maintien de cette organisation
- la Stratégie Biodiversité Suisse qui suscite de vives inquiétudes avec l'Office fédéral de l'environnement qui veut encore davantage d'écologie pour l'agriculture
- la problématique de la main d'œuvre agricole et la difficulté de pouvoir harmoniser les conditions de travail sur le plan national et même sur le plan romand
- la participation des Chambres d'agriculture à la campagne « Déchets » lancée par l'USP et qui vise à sensibiliser, par des panneaux et un flyer, le grand public sur les risques pour les animaux des déchets laissés dans l'espace rural
- la votation fédérale sur la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, soutenue par AGORA, sous réserve du cas particulier du Valais
- la promotion de cours de formation continue AGORA-Agridea (Pilotez votre organisation et voyage 2014 à Bruxelles)
- les programmes-pilotes « adaptation au changement climatique »
- la réorganisation et la présidence de la FPSL (voir pt 2.1.2)
- la problématique de la tuberculose bovine, en particulier sur Fribourg
- la recherche d'exploitations romandes pour le projet « Mon paysan. Ma paysanne » prévu par l'USP dans le cadre de l'année internationale des familles paysannes 2014 de l'ONU
- le projet de la création d'une nouvelle filière, niveau ES, pour la formation « produits fermiers » initiée par Agrilogie
- le programme d'activité Agridea
- la suppression des droits de douanes sur le foin importé au vu des problèmes d'approvisionnement surtout dans l'Arc jurassien (dégâts de campagnols), demande refusée par l'OFAG
- la participation au Congrès européen de droit agraire à Lucerne

- l'initiative sur le salaire minimum qui sera votée en 2014 et où l'agriculture risque d'être prise à partie
- la structure et le rôle d'AGIR, avec une discussion avec la directrice Martine Bailly
- l'organisation de la rencontre avec les députés agricoles des Grands Conseils romands, prévue début 2014
- le bilan des cours 2012-2013 et le financement d'AgriTOP
- la participation romande au fonds national pour la formation professionnelle d'AgriAliForm
- la préparation du séminaire romand de l'USP
- l'attribution de nouveaux contingents de sucre qui pose problème dans les régions situées en dehors du rayon de 20 km des Sucrieries qui n'ont rien obtenu. Une discussion sur ce point a eu lieu avec la Fédération suisse des betteraviers et AGORA. En collaboration avec la CJA, AGORA a déposé en fin d'année, des propositions concrètes visant à mieux répartir les volumes de betteraves à l'avenir
- les comptes-rendus des diverses discussions menées par la direction d'AGORA (J. Chavaz, OFAG, K. Nuesch, FPSL, etc)
- l'imposition des parcelles en zone à bâtir, suite à un arrêt du Tribunal fédéral, avec des conséquences différentes selon les cantons, Vaud étant particulièrement touché.
- les pratiques cantonales en matière d'application de la loi sur la protection des animaux
- le développement de la bourse d'échanges AGRIX mise en place par Prométerre, avec l'appui des Chambres d'agriculture romandes qui ont renouvelé leur soutien pour 2014

Des dossiers importants comme la révision de la loi sur l'agriculture et les ordonnances d'application (PA 14-17), le projet d'initiative pour la sécurité alimentaire de l'USP, les nombreuses consultations ont été à l'ordre du jour de plusieurs séances. Enfin, la Conférence a permis des échanges d'informations très intéressants sur l'actualité agricole dans les cantons romands.

En août, la Conférence a accueilli M. Bernard Lehmann, directeur de l'OFAG pour une discussion sur les ordonnances PA 14-17 et sur les sujets d'actualités. Il a notamment fait état des corrections envisagées au niveau des ordonnances par l'OFAG au terme de la consultation, corrections allant dans le bon sens, mais qui se sont avérées décevantes en octobre 2013. Il a aussi abordé la future PA 2018 et années suivantes où il faudra trouver un équilibre entre biodiversité et compétitivité, avec le maintien d'une agriculture productive. Dans l'actualité, il a traité la coexistence OGM, l'étude en cours pour l'ouverture totale du marché laitier, les accords internationaux et la Stratégie Biodiversité. M. Lehmann a été très à l'écoute des préoccupations nombreuses exprimées par les directeurs de Chambres. Pas sûr cependant qu'il les ait toutes entendues.

A noter aussi qu'à la demande de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF), la Conférence a accueilli, dès septembre 2013, une nouvelle invitée en la personne de Monique Tombez, membre du comité de l'USPF.

1.5 Secrétariat

Le secrétariat d'AGORA a enregistré la démission de Mme Pascale Larcher Berset, responsable du projet Pays Romand – Pays Gourmand au 31 janvier 2013. Elle a été remplacée par son adjointe Mme Elisa Domeniconi qui a augmenté son temps de travail de 60 à 80 %. Mme Sandra Dougoud a augmenté son temps de travail de 40 à 50 % pour IP-SUISSE. Vu l'absence tout au long de l'année 2013 pour cause de maladie de Mme Maryse Bourquenoud, Mme Oksana Rosselet, stagiaire EPS depuis août 2012 a été engagée comme secrétaire-comptable à 100 % depuis mai 2013.

2. Dossiers politiques et économiques

2.1 Consultations et auditions

En 2013, AGORA s'est prononcé sur les objets suivants :

- la révision de l'ordonnance sur les fourrages, acceptée sans remarques
- la réduction du droit de douane sur la semoule de blé dur, refusée, car pénalisante pour la production céréalière indigène
- la révision de 14 (!) ordonnances du droit alimentaire, dossier complexe et technique, avec de nombreux renvois à la législation européenne. Un certain nombre d'amendements ont été proposés, en particulier sur la pratique de plus en plus courante de modifier des ordonnances, alors que la loi est encore en discussion au Parlement et la suppression de la dernière disposition existante limitant encore l'application du principe du Cassis de Dijon
- la modification de la loi sur le génie génétique et l'introduction d'une ordonnance sur la cohabitation, objets sur lesquelles AGORA n'entre même pas en matière. En effet, dans le cadre des discussions sur PA 14-17, il a été demandé un rapport sur les avantages, respectivement les inconvénients des cultures OGM pour l'agriculture, rapport à produire pour le 30 juin 2016. Toute modification législative avant cette date est prématurée. La coexistence proposée est très compliquée sur le plan administratif et pratique. Elle induit en outre des coûts supplémentaires en raison de la nécessité de séparer le flux des marchandises
- la révision de la loi sur l'approvisionnement économique, contestée car elle entend mettre entièrement à charge de l'économie les coûts des stocks obligatoires et ainsi décharger la Confédération de leur financement. Le maintien des surfaces d'assolement doit aussi contribuer à l'approvisionnement. Le volume des stocks, leur gestion doit relever de la responsabilité partagée de la Confédération, des importateurs et des transformateurs indigènes
- la révision de l'ordonnance sur la chasse, avec quelques points positifs pour améliorer la protection des troupeaux, mais beaucoup de points négatifs, en particuliers le lien inacceptable entre la protection et l'octroi des paiements directs et la discrimination de certains détenteurs de menu bétail. Le projet ne répond pas aux interventions parlementaires qui demandent une transparence totale dans la gestion préventive des grands prédateurs, sans recourir aux crédits dévolus à l'agriculture
- les ordonnances PA 14-17 (voir pt 2.1.1)
- l'ordonnance sur les signes officiels montagne et alpage, démarche jugée trop tardive, au vu des marques déjà bien établies des grands distributeurs et des marques régionales. Pour se démarquer de ce qui existe, AGORA propose de réserver exclusivement les signes officiels aux produits issus et transformés en montagne et sur les alpages
- la stratégie 2013 de la FPSL (voir pt 2.1.2)
- la modification de la loi sur les engrais, acceptée sans remarque
- la révision de l'ordonnance sur les importations agricoles, chapitre des œufs avec une augmentation du contingent tarifaire rendue nécessaire par une demande accrue. Dans la mesure où les milieux directement concernés sont entrés en matière, la révision proposée est soutenue par AGORA
- la révision de la loi forestière avec des remarques visant à renforcer le soutien à l'exploitation forestière et à l'utilisation du bois indigène

- la révision de la loi sur les douanes, pour le trafic touristique, avec un certain nombre de simplifications bienvenues, mais une proposition de relever à 20 litres la franchise pour les boissons alcoolisées, jugée inacceptable par les milieux professionnels. Tout au plus, la franchise pourrait être portée à 4 ou 5 litres, avec l'introduction du droit de douane usuel au-delà de cette quantité
- la révision de l'ordonnance sur le bétail de boucherie découlant de la révision de la loi sur l'agriculture qui prévoit d'attribuer 40 % des parts d'importation liées aux abattages de bétail indigène, 10 % des parts pour les animaux achetés sur les marchés surveillés et 50 % des parts mises aux enchères. AGORA estime que l'attribution des parts ne doit pas exclusivement passer par les abattoirs et que les marchés surveillés de veaux doivent être maintenus. Sur le plan financier, la proposition de faire supporter à l'agriculture la perte des recettes liée à la diminution du produit des enchères est catégoriquement rejetée
- la révision de l'ordonnance sur les systèmes d'information du service vétérinaire public, acceptée sans remarque
- la révision de l'ordonnance sur les produits biocides, acceptée sans remarque
- la révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire qui fait suite à l'acceptation par le peuple de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Rappelons que cette dernière était combattue par référendum et en mars 2013, le peuple suisse a accepté la révision par 60,9 % de oui. Tous les cantons, à l'exception du Valais, se sont prononcés en faveur de la révision. Concernant l'ordonnance, AGORA a largement soutenu le projet qui vise à obliger les cantons à revoir leurs plans directeurs dans un délai de 5 ans pour adapter les surfaces à bâtir aux besoins réels des 15 prochaines années, pour introduire des dispositions pour la taxe de compensation, pour densifier la construction. Dans ce contexte, la préservation des surfaces d'assolement est essentielle et doit être concrétisée dans l'ordonnance

2.1.1 Ordonnances PA 14-17

Début avril 2013, le Conseil fédéral a mis en consultation le paquet d'ordonnances PA 14-17, sous forme d'un volumineux dossier de 400 pages, comprenant 14 révisions partielles, 1 révision totale (paiements directs) et 1 nouvelle ordonnance. L'USP a rapidement préparé un projet de prise de position qui a servi à l'examen de détail par AGORA et les Chambres d'agriculture.

Dans sa réponse adressée fin juin 2013, AGORA a mis en évidence les points suivants :

- la nécessité d'une simplification administrative
- le maintien de la compétitivité des activités de production par rapport aux prestations de type écologiques
- le respect des décisions du Parlement
- la répartition équitable des moyens financiers

Dans le détail, AGORA a formulé beaucoup de propositions concrètes, portant sur :

- l'introduction de coefficient UMOS pour les activités proches de l'agriculture
- la clarification des instruments pour la mise en œuvre de la stratégie qualité
- le soutien à la production céréalière et aux cultures spéciales
- le renforcement des exigences pour les contributions pour le lait et la viande produits à partir des herbages
- la simplification des règles régissant les nouvelles contributions à la qualité du paysage
- l'adaptation des montants alloués sous forme de paiements directs pour encourager une agriculture productive par l'augmentation des contributions à la sécurité de l'approvisionnement, par l'introduction d'une contribution pour les céréales fourragères, par l'augmentation des contributions pour les programmes éthologiques, par

l'augmentation des paliers de dégressivité selon la surface. Le financement des moyens supplémentaires demandés passe par une réduction de certaines contributions écologiques et surtout par la diminution des moyens prévus pour la contribution de transition.

Fin octobre 2013, le Conseil fédéral a arrêté les ordonnances définitives, avec un résultat qualifié de décevant par AGORA. En effet, plusieurs propositions majeures de corrections n'ont pas du tout ou insuffisamment été prises en compte, pour exemple la contribution spécifique pour les céréales fourragères. Le nouveau système de paiements directs s'avère aussi très pervers. En effet, la grande majorité des exploitations est perdante et la contribution de transition ne suffit pas à compenser les diminutions des paiements directs. Pour retrouver le niveau actuel, il devient pratiquement obligatoire de renforcer les prestations écologiques (jachères, mise en réseau et surtout qualité du paysage).

Les craintes maintes fois exprimées par AGORA de voir PA 14-17 pénaliser l'agriculture productive au profit de nouvelles prestations écologiques sont ainsi malheureusement avérées. Une autre source de mécontentement réside dans l'extrême complexité de la mise en œuvre des nouvelles dispositions.

Il est donc nécessaire de faire une analyse détaillée des ordonnances définitives et demander des adaptations pour le 1^{er} janvier 2015.

2.1.2 Stratégie 2013 FPSL

Durant l'été 2013 (p.14), la FPSL a consulté ses membres sur la future stratégie de cette organisation en matière de défense professionnelle et de marché laitier. AGORA s'est également prononcé sur ce document, dans la mesure où les problèmes de ce secteur ont été fréquemment discutés au sein du comité et de la Conférence des directeurs.

Nous estimons en particulier que la FPSL doit jouer un rôle plus actif sur le marché et que les structures de l'organisation sont à revoir. Au niveau du marché, il faut mieux fédérer les producteurs face aux acheteurs par un regroupement des multiples OP et OPU, donc à regrouper l'offre vis-à-vis de l'acheteur. La création d'un fonds professionnel de régulation de l'offre est indispensable. La transparence est aussi nécessaire pour une segmentation du marché. Au niveau des structures, il faut abandonner le niveau des fédérations laitières historiques pour des structures régionales non liées aux acheteurs et éviter les doubles casquettes des responsables, à la fois présidents d'OP ou OPU et membres du comité de la FPSL. AGORA a aussi demandé de revoir les structures d'IP-Lait avec l'introduction d'un 3^{ème} partenaire, en l'occurrence les acheteurs de lait. En outre, le système de prise de décision doit être affiné et surtout il faut donner les instruments pour appliquer les décisions prises. AGORA a aussi demandé un positionnement clair face aux intentions du Conseil fédéral de proposer, sur la base d'un rapport en cours d'élaboration, l'ouverture totale du marché laitier, donc aussi du lait d'industrie, avec l'Union européenne.

La position très détaillée et documentée d'AGORA a conduit à une discussion avec la nouvelle direction de la FPSL. Il en est ressorti que les propositions faites étaient pertinentes, mais difficilement applicables de suite au vu du contexte du marché laitier. En novembre, l'assemblée des délégués de la FPSL a opté pour la poursuite de la ligne actuelle, sans grands changements.

Il est vrai que la baisse importante de la production laitière liée aux conditions difficiles de l'année 2013 et surtout, à beaucoup d'exploitations qui renoncent à la production a permis une certaine amélioration des prix. Celle-ci reste cependant insuffisante pour beaucoup de producteurs.

2.2 Politique agricole

2.2.1 Politique agricole 2013

L'année 2013 a été la 2^{ème} année de transition entre la PA 08-11 et la PA 14-17 et la législation agricole n'a subi que des adaptations mineures. Par contre, au 1^{er} septembre 2013, les délais impartis pour la mise en conformité des bâtiments agricoles avec la loi sur la protection des animaux sont arrivés à échéance, ce qui n'a pas été sans problème pour de nombreuses exploitations. Les nouvelles normes ont contribué au fait de l'abandon de la garde de vaches laitières par des exploitants dont le rural n'était plus conforme.

2.2.2 Situation économique de l'agriculture (USP)

L'hiver précoce, le printemps froid et humide – qui ont fait fondre les stocks de fourrages -, puis l'été sec de cette année 2013 ont entraîné des récoltes aussi tardives que peu abondantes. Les betteraves sucrières ont particulièrement souffert de ces conditions, comme les pommes de terre dont la faiblesse des récoltes ne permettra pas de satisfaire la demande d'approvisionnement. Pour les céréales fourragères, les récoltes ont atteint leur plus bas niveau jamais enregistré. En cause, la météo ajoutée au recul des surfaces. Quant aux céréales panifiables, les rendements sont inférieurs de 5 à 10% à ceux, déjà faibles, de l'année 2012. En revanche, aussi bien les surfaces que la production d'oléagineux sont restées stables. Du côté des légumes, si la récolte des primeurs a commencé avec deux semaines de retard, les chaleurs d'été ont permis de bons rendements et une belle qualité, en particulier pour les tomates. Pour les fruits à pépins et les baies, l'année est qualifiée de bonne. Quant aux vendanges, elles ont enregistré une baisse quantitative importante mais une qualité convaincante.

Une baisse des effectifs du bétail laitier, due à la faiblesse du prix du lait, a profité au bétail d'étable dont les bêtes se sont bien vendues dans un marché de la viande globalement revigoré. A noter aussi dans ce secteur que le scandale des lasagnes contenant de la viande de cheval a dynamisé la demande de viande indigène. Grâce au consommateur qui privilégie un élevage respectueux, le marché des œufs et des poulets suisses a poursuivi cette année encore sa nette progression. Quant au marché du lait, la baisse du nombre d'exploitations s'est accélérée et les livraisons ont baissé... ce qui a détendu le marché ! Mais un souci chassant l'autre, l'idée de la libéralisation de la ligne blanche avec l'UE demeure une grande cause d'inquiétude pour la filière.

Globalement, la valeur de la production végétale a enregistré une baisse de 5,4%, au contraire de celle de la production animale qui a augmenté de 6%. La valeur de la production agricole totale a été estimée à 10,064 milliards de francs et la valeur ajoutée brute a augmenté de 5,6% pour atteindre 3,877 milliards de francs.

2.2.3 Rapport agricole 2013

Nous retiendrons du traditionnel rapport de l'OFAG les éléments suivants :

- une baisse du revenu agricole en 2012 par rapport à 2011. La moyenne atteint 55'965 frs pour 1,21 unités de travail, soit un revenu de 46'252 frs par personne
- malgré cette baisse ponctuelle, le revenu du travail 2012 est légèrement plus élevé que la moyenne 2009/2011
- les écarts restent importants, variant de 48'827 frs par personne en plaine à 25'468 frs en montagne en passant par 36'038 frs en région de collines
- le revenu non agricole reste stable à 26'772 frs
- le nombre d'exploitations a diminué de 1,8% entre 2011 et 2012 ou l'on enregistre encore 56'575 exploitations, dont 40'239 à plein temps et 16'336 à temps partiel
- au niveau de la main d'œuvre, on enregistre une baisse de 1,2% des emplois, qui sont de 162'028 à fin 2012
- pour la première fois depuis l'an 2000, le rendement brut de l'agriculture a passé en dessous des 10 milliards de francs (9,983 mia en 2012)

L'OFAG a renouvelé son enquête quadriennale sur la qualité de vie des familles paysannes qui met en évidence que dans le domaine de la famille et de la santé, le taux de satisfaction est élevé. Par contre, les conditions générales et économiques (revenu) sont clairement sources d'insatisfaction.

Sur mandat de l'OFAG, Agroscope Reckenholz Tänikon (ART) s'est penché sur la charge de travail en agriculture. Il en ressort que la durée du travail hebdomadaire atteint 60h par semaine et que les paysans prennent nettement moins de vacances que le reste de la population. Au niveau de la pénibilité physique, on constate une diminution du temps de travail par animal et par hectare, liée au progrès technique. Concernant la pénibilité psychique, il est constaté que le stress au travail est difficilement évaluable et un projet visant à créer une méthode de mesure vient d'être lancée par Agroscope.

Le rapport fournit aussi une analyse des indicateurs de durabilité depuis 2000, avec le constat suivant :

Dimension économique	Renouvellement du capital	+ positif
	Sol (quantité)	- négatif
	Productivité du travail	+ positif
Dimension sociale	Formation	+ positif
	Revenus	+ positif (!)
	Qualité de vie	- négatif
Dimension écologique	SCE	+ positif
	Produits phytosanitaires	+/- neutre
	Efficience de l'azote	+/- neutre
	Efficience du phosphate	+/- neutre
	Efficience énergétique	+/- neutre

2.2.4 Rapport de situation 2013 de l'USP

A la fin décembre, l'USP a publié son traditionnel rapport de situation sous le titre « L'exploitation agricole familiale : le modèle idéal ». Il s'inscrit dans la perspective de 2014 que l'ONU a déclaré « Année internationale de l'agriculture familiale ». En effet, les petites et moyennes exploitations familiales produisent 70% de toutes les denrées alimentaires dans le monde. Réalisé en collaboration avec Swissaid et Helvetas Swiss. Inter coopération, le rapport donne un coup de projecteur sur l'agriculture familiale en Suisse, en Inde, au Kirghizstan, en Bolivie, au Honduras et au Tchad.

Il n'existe pas de définition claire de l'exploitation agricole familiale. Par contre, un certain nombre d'indicateurs permettent de la différencier des exploitations industrielles et de celles gérées uniquement à titre de loisir (propriété, main d'œuvre, risque, etc). D'après ces critères, presque toutes les exploitations de Suisse sont des exploitations familiales, ce qui n'est pas forcément le cas dans les pays en développement ou des grandes exploitations en mains de multinationales disputent la terre aux familles locales. L'agriculture familiale est source de valeur ajoutée, avec l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires et l'utilisation de méthodes de cultures durables et avec la transmission d'un savoir-faire par dessus les générations.

Les 2 familles suisses et les 5 familles étrangères ont évidemment beaucoup de différences, mais toutes ont besoin d'avoir accès à des ressources comme des terres cultivables, du capital et de la formation. Pour leur assurer cet accès, on est en droit d'attendre des politiques qu'elles s'engagent pour la souveraineté alimentaire nationale et des relations commerciales équitables, renforcent la position des familles d'agriculteurs sur le marché, corrigent les déficits de revenu, encouragent la formation et la recherche agronomique. Il faut favoriser une agriculture socialement et écologiquement soutenable et protéger les bases de production telles que la terre

et l'eau. L'agriculture familiale est le pilier de toute nation parce qu'elle garantit durablement l'alimentation pour tous.

Citation : « Lors de la première vague de la mondialisation, à la fin du 19^{ème} siècle, les exploitations agricoles familiales se portaient mieux, économiquement parlant » que les grandes exploitations. De nombreux indicateurs suggèrent que cela pourrait redevenir le cas à l'avenir (Peter Moser, historien).

Dans la 2^{ème} partie, le rapport de l'USP fait un survol de l'année agricole 2013. La valeur de la production agricole enregistre une croissance de 0,8 % pour atteindre 10,064 milliards de francs. La production animale progresse nettement, avec de bons résultats pour les producteurs de viande bovine, de viande porcine et de volaille. Le secteur laitier progresse légèrement alors que la production végétale enregistre des baisses significatives, liées aux mauvaises conditions de l'année 2013. L'USP estime que le revenu 2013 va progresser de 10% pour atteindre 62'000 francs ou 47'673 francs par unité de travail. Ces résultats positifs cachent cependant de grandes différences entre les exploitations.

2.2.5 Initiatives agricoles

En lien avec le refus de participer au référendum contre la PA 14-17 et avec une demande de la LOBAG, AGORA avait suggéré à l'USP en avril 2013 de lancer une initiative populaire pour favoriser une agriculture productive. Fin juillet, AGORA ou plus précisément l'ASSAF-Suisse était contacté par le Conseiller national Rudolf Joder qui annonçait disposer d'un texte d'initiative pour renforcer le taux d'autoapprovisionnement à 60%, pour limiter les importations et pour apporter davantage de sécurité dans les investissements et dans la planification des exploitations. A la mi-août, le comité de l'USP a décidé, sur la base d'un projet préparé avec un professeur de droit constitutionnel de lancer sa propre initiative pour la sécurité alimentaire. AGORA s'est d'emblée positionné en faveur de la démarche de l'USP et a insisté pour trouver un compromis avec le groupe Joder. L'ASSAF-Suisse a rejoint cette position à fin août. Après d'intenses négociations, les parties sont tombées d'accord pour un texte unique, lequel a été accepté par le comité de l'USP en décembre 2013.

Le texte suivant a été arrêté :

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.) que :

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 soit modifiée comme suit :

Art. 104a Sécurité alimentaire (nouveau) :

¹ La Confédération renforce l'approvisionnement de la population avec des denrées alimentaires issues d'une production indigène diversifiée et durable ; à cet effet, elle prend des mesures efficaces notamment contre la perte des terres cultivées, y compris des surfaces d'estivage, et pour la mise en œuvre d'une stratégie de qualité.

² Elle veille à maintenir une charge administrative basse pour l'agriculture et à garantir la sécurité du droit, ainsi qu'une sécurité adéquate au niveau des investissements.

Art. 197, ch. 11 (nouveau) :

11. Disposition transitoire ad art. 104a (Sécurité alimentaire)

Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale des dispositions légales correspondant à l'art. 104a au plus tard deux ans après l'acceptation de celui-ci par le peuple et les cantons.

Il est prévu que le texte soit publié dans la Feuille fédérale début février 2014 ce qui permettra la récolte de signatures de suite.

AGORA est très satisfait de cette initiative. Il avait notamment souhaité un certain renforcement du texte initial de l'USP. Avec l'alinéa 2 et surtout avec les dispositions transitoires qui vont obliger le Conseil fédéral à agir rapidement après l'acceptation de l'initiative, ce souhait est rempli.

A noter que les Verts, comme parti politique, entendent aussi lancer une initiative populaire en 2014 portant, entre autres, sur l'équivalence des normes de productions suisses pour les produits alimentaires importés. Uniterre, de son côté, a relancé son projet d'initiative sur la souveraineté alimentaire.

2.2.6 Actualité agricole au Parlement

En 2013, le Parlement a finalisé 2 dossiers importants pour l'agriculture

2.2.6.1 Politique agricole 2014-2017

Comme mentionné dans le rapport d'activités 2012, pas moins de 28 divergences subsistaient après les premiers examens au Conseil national et au Conseil des Etats. En mars, ces divergences ont été éliminées, avec le résultat suivant :

- dispositions facilitant la mise en œuvre de la force obligatoire : refusée
- renforcement des contrats d'achat de lait : accepté sous une forme atténuée
- renforcement de la prestation indigène liée aux importations : accepté
- encouragement des cultures de céréales fourragères : accepté sous une forme pas contraignante
- octroi des paiements directs pour les surfaces en zone à bâtir : accepté
- suppression des limites de revenu et de fortune : refusée
- cofinancement cantonal des contributions pour les réseaux écologiques et la qualité du paysage : accepté, avec un taux de 10%
- limitation de la réduction de la contribution de transition : refusée
- augmentation du crédit-cadre pour les améliorations structurelles : accepté

Les discussions lors de l'élimination des divergences ont confirmé les difficultés du Parlement à corriger les propositions du Conseil fédéral.

Le 21 mars 2013, le Conseil national a approuvé la révision de la loi sur l'agriculture par 141 voix contre 40 et 2 abstentions. Le Conseil des Etats en a fait de même par 40 voix et 2 abstentions.

Au bilan final, l'analyse de PA 14-17 laisse un sentiment mitigé. Quelques corrections importantes ont pu être obtenues mais le nouveau système de paiements directs favorise trop l'orientation écologique de l'agriculture au détriment de l'agriculture productive. AGORA a cependant estimé qu'un soutien au référendum lancé n'était pas judicieux, estimant notamment que des améliorations resteraient possibles au niveau des ordonnances (voir pt 2.1.1)

2.2.6.2 Swissness

Là aussi, le Parlement a éliminé les divergences, avec le rejet d'un amendement limitant les exceptions possibles et l'introduction de différents paliers de taux d'autoapprovisionnement pour le calcul du 80% de « Swissness » pour les produits faiblement et hautement transformés.

Au vote final, le Conseil national a accepté le projet par 135 voix contre 47 et le Conseil des Etats en a fait de même par 26 voix contre 13 et 6 abstentions.

Malgré certaines faiblesses au niveau du régime d'exceptions, AGORA estime le résultat comme satisfaisant et il y a, là aussi, lieu d'attendre les ordonnances d'exécution attendues pour 2014.

La finalisation de ce dossier signifie aussi que le projet d'initiative populaire préparé par l'USP est devenu caduc.

2.3 Agriculture internationale

2.3.1 Union européenne (UE)

En juin, les institutions de l'UE ont finalisé la nouvelle réforme de la politique agricole commune (PAC). Elles se sont accordées sur le principe de verdissement (à un niveau moins élevé que prévu initialement) de la PAC et sur une répartition plus équitable des paiements directs entre et à l'intérieur des Etats membres. Sur certains points, les Etats disposent d'une marge de manœuvre pour la mise en application.

Les paiements directs seront largement décomptés de la production, mais les Etats pourront continuer à lier jusqu'à 13 % de leur budget national aux quantités produites ou à l'effectif de bétail. Des conditions écologiques sont introduites, à raison de 5 % de surfaces écologiques et d'assolement. L'enveloppe des paiements directs devraient être répartie pour 70 % à la surface et 30 % pour les suppléments écologiques. Les jeunes agriculteurs jusqu'à 40 % seront spécialement encouragés (+25 % de paiements directs généraux) et les régions de montagne sont spécialement soutenues. A l'avenir, seuls les agriculteurs actifs recevront les aides publiques.

Enfin, l'UE a confirmé la suppression définitive des quotas laitiers pour 2015 et introduit la suppression des quotas de sucre en automne 2017.

La nouvelle PAC prendra effet au 1^{er} septembre 2014 et elle est prévue pour être valable jusqu'en 2020.

2.3.2 OMC

En décembre, une Conférence ministérielle a eu lieu à Bali avec comme objectif de relancer et de conclure certains éléments du cycle de Doha.

Pour l'agriculture, 3 points étaient à l'ordre du jour :

- la réduction de 50 % des subventions à l'exportation, ce qui touchait la Suisse avec sa loi chocolatière (-13 mio de francs).
- le soutien à la contribution de stocks dans les pays en développement, sans incidence pour la Suisse
- la gestion efficiente des contingents tarifaires, sans incident pour la Suisse

Sur le premier point, les membres de l'OMC ont pris la décision de principe de réduire les subventions à l'exportation, mais sans fixer de taux et sans fixer de délai, ce dernier devant être arrêté par une prochaine Conférence ministérielle dans 2 ou 3 ans.

Globalement, la rencontre de Bali n'a donné aucune avancée significative dans les objectifs ambitieux fixés dans le cycle de Doha. Le nouveau directeur de l'OMC, le brésilien Azevêdo semble privilégier la politique des petits pas. Sur le fond, le principe de lier l'ouverture des marchés agricoles à une ouverture des pays en développement aux produits industriels et aux services reste totalement contesté. Un accord global sur l'agriculture s'est même éloigné.

2.3.3 Accords de libre-échange hors UE

L'amélioration de l'accès aux marchés étrangers reste un des objectifs permanents de la politique extérieure de la Suisse. En 2013, 4 accords ont été conclus dans le cadre de l'AELA avec les Etats arabes du Golfe, la Bosnie-Herzégovine, le Panama et le Costa-Rica. Des négociations sont en cours avec le Guatemala, l'Inde, l'Indonésie, l'Union douanière Russie-Biélorussie-Kazakhstan, le Vietnam et la Malaisie. Des discussions exploratoires ont eu lieu avec les Philippines et le Mercosur (Brésil-Argentine-Paraguay-Uruguay).

En dehors de l'AELE, 2013 a vu la Suisse signer un accord de libre-échange avec la Chine. Cet accord, ratifié par le Parlement, a peu d'incidences pour l'agriculture. En effet, les concessions

tarifaires concédées par la Suisse pour les produits agricoles sont conformes au cadre de sa politique agricole et sont comprises dans les contingents notifiés à l'OMC. Pour ce qui est des exportations, de nombreux produits agricoles suisses bénéficieront d'un accès facilités au marché chinois. En ce qui concerne les importations, l'accord avec la Chine ne changera rien aux prescriptions et exigences s'appliquant aux produits.

2.3.4 Accord agricole entre la Suisse et l'UE

Le comité mixte chargé de la gestion de cet accord considère que celui-ci fonctionne bien. En 2013, plusieurs annexes (produits biologiques, contrôles, reconnaissance des AOP-IGP, commerce de produits viti-vinicoles et spiritueux) ont été revu.

Les prix de référence du protocole N°2 de l'accord ont été révisés en 2013 et réajustés aux conditions prévalant sur les marchés suisses et de l'UE. Cela concerne les produits agricoles transformés.

2.3.5 Accord de libre-échange agroalimentaire avec l'UE (ALEA)

Aucun changement n'est intervenu dans ce dossier en 2013. Il est toujours au point mort. Les négociations sont bloquées, tant que les questions institutionnelles entre la Suisse et l'UE n'auront pas été réglées. Sur ce point, le Conseil fédéral a arrêté en juin 2013 un mandat de négociations qui ne comprend pas l'agriculture.

A l'interne, l'opposition politique reste forte. Le Parlement a rejeté une motion demandant au Conseil fédéral de présenter de nouvelles approches possibles en vue d'une ouverture contrôlée des marchés. Par contre, il a accepté une motion demandant une étude sur l'ouverture réciproque du marché des produits laitiers avec l'UE. Le rapport est attendu pour le printemps 2014, mais on peut d'ores et déjà penser qu'il sera favorable à une ouverture. (voir aussi sous pt 6.7)

3. Informations, relations publiques

3.1 AGRI

AGORA a fourni son habituelle contribution rédactionnelle. En septembre, une page spéciale AGORA a présenté en détail les nombreuses prestations fournies dans le cadre des mandats et des secrétariats.

La présence de la directrice-rédactrice en chef, Karine Etter, à la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture permet à cette dernière de bien suivre l'actualité agricole, plus spécialement la politique agricole. Le partenariat avec Prométerre pour le soutien promotionnel à la bourse d'échange AGRIX est positif et AGRI, comme les Chambres d'agriculture ont reconduit leur appui pour 2014.

L'évènement marquant pour AGRI en 2013 a été l'annonce de la cessation d'activité de l'Imprimerie St-Paul à Fribourg pour fin 2014. Le comité a examiné plusieurs alternatives (Delémont, Bussigny) et n'a pas pris de décision. Outre l'impression proprement dite, St-Paul fournit d'autres prestations très utiles comme la tenue du fichier d'abonnés et la préparation de l'impression. Il s'agit de pouvoir conserver ces prestations chez le futur imprimeur.

Une fois encore, le nombre d'abonnés a diminué pour passer en-dessous du seuil de 9'000. La diminution est toutefois inférieure à l'évolution structurelle de l'agriculture. Grâce à plusieurs actions de promotion, de nouveaux abonnés sont enregistrés chaque année. Le marché des annonces est resté très difficile. Néanmoins, le résultat comptable 2013 est bon et le prix de l'abonnement n'a pas été modifié depuis 2011 et il a été reconduit pour 2014. A noter aussi que le comité a examiné la possibilité de renforcer quelque peu la rédaction.

Le comité d'AGRI a visité le Salon international de l'agriculture et le Salon international de la machine agricole à Paris à fin février 2013. Cela a permis de voir l'évolution vers le gigantisme et les technologies de pointe dans la mécanisation et de découvrir le magnifique stand de promotion de l'agriculture suisse, animé par Suisse Cheese Marketing et l'Office des produits du terroir fribourgeois.

3.2 AGIR

Le comité s'est réuni à 3 reprises en 2013. L'essentiel des discussions porte sur la présentation des activités en cours et prévues par la directrice, Mme Martine Bailly. Des informations détaillées sont données sur le travail au niveau de l'agence de presse, de l'édition de brochures et de posters, sur le site Internet modernisé, sur les moyens d'enseignement, sur la mise en œuvre de projets dans le cadre de la campagne « Proches de vous, les paysans suisses » et sur les mandats d'AGIR.

AGIR a fait l'objet d'une discussion au sein de la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture qui a abouti à une rencontre avec la directrice, Martine Bailly, en novembre 2013. A cette occasion, il a été souhaité qu'AGIR réexamine son rôle et ses missions, au vu des évolutions constatées depuis plusieurs années dans le monde de la communication et d'envisager une collaboration renforcée avec AGRI, le LID et l'USP. En décembre, le comité a ouvert des réflexions dans ce sens et a procédé à une analyse détaillée du travail fourni au niveau du service de presse, du service de relations publiques et du service de promotion. Plusieurs propositions ont été formulées, comme l'élaboration de dossiers sur les grands thèmes agricoles, la plus grande sélection dans l'édition de brochures, une véritable collaboration avec le LID et l'USP pour la campagne « Proches de vous, les paysans suisses » et une enquête auprès des membres en 2014. Il s'agit aussi de renforcer l'acquisition de mandats par AGIR.

3.3 AMTRA

AMTRA, société dont AGORA assure la présidence, a édité et publié 6 numéros annuels de la Revue suisse de viticulture, d'arboriculture et d'horticulture.

Pour la première fois depuis longtemps, les comptes 2012 ont été positifs. Il est désormais possible de souscrire un abonnement électronique. Les ventes de l'ouvrage, « Cépages » coédité avec l'EIC Changins se sont poursuivies et ont permis à fin 2013 de couvrir les frais d'édition. Le livre « Maladies et ravageurs » en 4 volumes a nécessité un gros travail et la rédaction du 1^{er} volume s'est terminée en 2013. Il sera proposé à la vente dès janvier 2014 et porte sur les maladies fongiques de la vigne. Le budget total de l'édition de cet ouvrage de référence est de 178'000 francs et les prévisions de vente laissent entrevoir une couverture intégrale de ces frais.

L'AMTRA a finalisé une convention redéfinissant ses tâches et celles d'Agroscope Changins-Wädenswil. Elle a aussi engagé une nouvelle comptable, vu le départ à la retraite de la titulaire.

3.4 Les Magiciens de la terre

Pour rappel, l'Association Les Magiciens de la terre a pour but de coordonner la présence de l'agriculture et de ses produits au Comptoir Suisse. Elle planifie et organise également différents événements promotionnels au sein des Halles du Palais d'exposition de Beaulieu. Si AGORA en a assuré le secrétariat depuis sa création en 2003, le comité a décidé à la fin de l'année 2012 de confier le secrétariat à AGIR dès le 1^{er} janvier 2013. La raison en a été de diminuer les frais de fonctionnement de l'association puisqu'AGIR assurait déjà un certain nombre de tâches de communication et d'animation. AGORA a toutefois conservé la gestion de la comptabilité des Magiciens de la terre. Par ailleurs, l'implication de la fédération « Pays de Vaud – Pays de terroirs » a été renforcée et la demande de soutien financier se fait dorénavant par l'intermédiaire de Pays romand – Pays gourmand. En plus de ce changement d'ordre structurel, l'année 2013 a également été celle du changement de présidente puisque Mme Martine Meldem a remis son poste lors de l'Assemblée générale du mois de mars. Nous tenons ici à la remercier pour son

engagement sans faille en tant que membre du comité (dès 2003) qu'en tant que présidente depuis 2006. C'est Mme Sylvia Amaudruz, présidente des Paysannes vaudoises, qui a repris cette tâche. Enfin, Loïc Bardet a été élu au comité en tant que représentant d'AGORA.

Comme en 2013, lors de l'édition 2013 du Comptoir suisse, les producteurs non vaudois se sont inscrits directement auprès de Beaulieu et les Magiciens de la Terre ont assuré les animations phares :

- réalisation du traditionnel motif central de fruits, fleurs et légumes. Ce motif, qui a été comme chaque année un des points forts de la foire nationale, symbolisait la vente directe et les marchés artisanaux par l'intermédiaire d'un grand panier de fruits et de légumes ;
- accueil d'une soixantaine de classes de la région lausannoise dans le cadre de l'Ecole à la Ferme. Ce contact direct avec quelque mille élèves issus d'un milieu plutôt urbain représente un élément important de la présence des Magiciens de la terre au Comptoir suisse ;
- mise en place pour la 5^{ème} année consécutive de l'Épicerie romande. Elle a été réalisée en collaboration avec les produits du terroir vaudois qui en assurait la gestion. Cette collaboration avait débouché en 2012 sur l'achat d'une structure fonctionnelle, facile à monter et réutilisable à diverses occasions.

Au cours de l'année sous revue, le comité de l'Association Les Magiciens de la terre s'est réuni à trois reprises. Il a notamment traité les points suivants :

- mise en place et décision sur le concept de promotion 2013,
- préparation de l'Assemblée générale,
- comptes 2012 et budget 2013,
- organisation de la présence du Comptoir suisse,
- relations avec le Comptoir suisse,
- avenir de l'association.

3.5 Salon suisse des Goûts et Terroirs, Bulle

La 14^{ème} édition de ce Salon s'est déroulée du 27 novembre au 1^{er} décembre 2013. Avec 38'000 visiteurs, le succès populaire de la manifestation n'est plus à prouver. Près de 280 exposants provenant de toute la Suisse ont fait découvrir des milliers de produits artisanaux, allant des AOC jusqu'aux créations alléchantes ou inattendues. Par ailleurs, de nombreux invités comme la Grèce ou IP-SUISSE ont animé la manifestation. Enfin, des animations telles que l'Arène gourmande ou les Ateliers du Goût ont connu un franc succès. Depuis 2011, Loïc Bardet représente AGORA au comité de l'Association responsable du salon.

3.6 Brunch à la ferme du 1er août 2013

L'année 2013 a été une année particulière pour le Brunch à la ferme du 1^{er} août puisqu'il s'agissait de la dernière édition de Mirjam Hofstetter qui en a été la cheville ouvrière depuis de nombreuses années du côté de l'USP. Nous la remercions pour son engagement et souhaitons plein succès à sa successeuse, Brigitte Süess. Pour rappel, AGORA assure la coordination au niveau de la Suisse romande. Nous apportons un soutien aux responsables cantonaux, nous assurons le lien avec les médias de la Suisse romande et nous transmettons la liste des Brunchs à la ferme aux personnes intéressées.

Cette année encore, la réussite a été au rendez-vous avec plus de 150'000 visiteurs répartis sur environ 400 fermes et le soleil était également de la partie. Ce succès est dû en premier lieu à la disponibilité et à l'engagement des familles paysannes dans l'organisation et la préparation de cette journée. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.

En 2013, le Conseil fédéral a à nouveau participé à un Brunch à la ferme par l'intermédiaire de Johann Schneider-Ammann qui s'est rendu dans l'Entlebuch.

A noter que la présence toujours plus marquée de la Migros en tant que partenaire de l'évènement a suscité quelques réactions marquées de la part de certains prestataires du brunch. Bien qu'il soit nécessaire pour des raisons financières, ce partenariat doit être bien encadré afin qu'une des parties ne « profite » pas de l'autre.

3.7 « Proches de vous. Les paysans suisses »

L'année 2013 peut être considérée comme une année de transition vers la mise en place de la stratégie de communication 2014-2020.

Les nouvelles structures ont été mises en place. L'USP a constitué une commission spécialisée « Communication » chargée des aspects stratégiques. AGORA y est représenté par le directeur. Pour les projets de la campagne « Proches de vous, les paysans suisses », l'USP a constitué un groupe de travail spécifique chargé des aspects opérationnels. AGORA y est représenté par Loïc Bardet. Enfin, les nombreux projets ont été regroupés en mesures de base, en médias digitaux, en foires et expositions, en évènements et actions, en projets scolaires, en projets complémentaires et en action de l'année, avec des responsables désignés issus de l'USP et du LID. Concernant l'action de l'année 2014, le choix s'est porté sur le projet « Mon paysan, ma paysanne » où 27 familles paysannes (1 ou 2 par canton) vont présenter leur exploitation et leur travail quotidien sur facebook. Elle s'inscrit dans le cadre de l'année 2014 de l'ONU consacrée justement aux familles paysannes.

AGORA a coordonné la recherche des familles en Suisse romande en collaboration avec les Chambres d'agriculture.

En 2013, les projets en cours ont été maintenus, avec notamment la diffusion des spots TV existants.

En novembre, l'USP a organisé le 1^{er} Sommet de la communication, réunissant les responsables en charge de ce secteur dans les organisations cantonales et sectorielles. Il a mis en évidence une intense activité dans le domaine de la communication à tous les niveaux, avec des projets originaux, adaptés aux conditions locales ou aux secteurs de production, avec un objectif bien défini : mieux faire connaître l'agriculture, avec ses multiples prestations, au grand public. Le Sommet a aussi permis de définir les grands axes du développement des projets de la campagne « Proches de vous, les paysans suisses » en 2014.

A noter enfin que, dans le cadre de corrections mineures dans l'ordonnance sur la promotion des ventes, l'OFAG a demandé que cette campagne s'oriente moins sur l'image de l'agriculture et davantage sur les prestations en faveur de la population.

4. Conventions

4.1 Union Suisse des Paysans

En 2013, la collaboration avec l'USP a été intense, notamment sur les gros dossiers de la PA 14-17 et des initiatives agricoles. Comme d'habitude, AGORA a traité quelques demandes spécifiques à la Suisse romande adressées à l'USP et a traduit et adapté les News hebdomadaires et organisé le séminaire romand de l'USP.

Au niveau des groupes de travail de l'USP, AGORA a participé :

- au groupe de travail « international » où l'accord de libre-échange Chine-Suisse a été au centre des discussions, ainsi que les travaux de l'OMC
- au groupe de travail « Social et main d'œuvre » qui a préparé les positions sur de nombreux objets en consultation à l'attention du comité. Il a aussi été traité les questions liées à plusieurs initiatives en lien avec la libre circulation des personnes. Afin d'assumer la disponibilité de main d'œuvre pour l'agriculture, cette libre circulation est très importante

- au groupe de travail « production animale » qui a travaillé intensivement sur les ordonnances PA 14-17 et sur des dossiers liés à la santé animale
- au groupe de travail « aménagement du territoire » qui a fait le point après l'acceptation populaire de la 1^{ère} révision de la loi fédérale et préparé la 2^{ème} révision qui va suivre et qui va porter sur les constructions en dehors des zones à bâtir

AGORA a aussi coordonné les réponses des Chambres d'agriculture sur différentes enquêtes menées par l'USP sur PA 14-17, sur le développement de prestations dans le secteur de l'écologie et la prévoyance professionnelle en agriculture.

4.2 Chambres d'agriculture de Suisse romande

La convention existante n'a pas encore été revue. L'accent a été mis en 2013 sur la transmission d'informations (USP, OFAG, cantons) et sur les consultations en cours.

4.3 AgriTOP

A. Généralités

La traditionnelle séance annuelle avec le SPAA a permis de faire le point sur la convention AGORA-SPAA. Il a été décidé d'inclure l'abonnement au classeur SPAA (vert) sur la prévention des accidents dans la cotisation versée au SPAA qui est ainsi passée de 40 à 50 francs. Le canton de Vaud ayant épuré sa liste d'affiliés à l'assurance-globale LAA, nous avons pu relancer une promotion des cours de base auprès des affiliés non-membres, soit 762 exploitations. Pour Fribourg, le changement de partenaire dans l'assurance-globale a nécessité une importante mise à jour des affiliés qui n'a été terminée qu'à fin 2013.

Lors de la séance avec le SPAA, il a été constaté que la collaboration avec les services cantonaux de vulgarisation a été très fructueuse en matière d'organisation des cours+.

Au niveau national, le Forum AgriTOP a tenu 2 séances, la première pour faire le point sur l'année 2012 et la seconde pour finaliser les documents permettant la certification de la solution de branche AgriTOP par la Commission fédérale de la sécurité au travail (CFST). A cet effet, un document de plus de 60 pages (!) a dû être produit par le SPAA. Vive l'administration et la paperasse !

B. Cours de base

A fin 2013, la situation est la suivante :

- nombre d'exploitations affiliées : 2'213
- nombre d'exploitations inscrites en suspens : 23
- nombre de cours organisés : 5, dont 2 dans le cadre du brevet agricole
- nombre d'exploitations dont un collaborateur au moins a suivi le cours de base entre 2002 et 2013 : 2'577

La baisse du nombre d'affiliés est due aux corrections enregistrées dans le canton de Vaud. Les 3 nouveaux cours de base ont été suivis par 67 participants et les 2 cours brevet ont réuni 54 participants.

C. Cours AgriTOP+

L'excellente collaboration avec les Services cantonaux de vulgarisation s'est traduite par un nombre record de participants à ces cours. Entre janvier et avril 2013, AGORA a organisé 30 cours AgriTOP+ réunissant 409 participants. Quelques cours ont été annulés, faute d'inscriptions.

Dans le détail, les cours suivants ont été organisés :

- sécurité dans le trafic routier : 4 cours, 62 participants
- arrimage des charges : 8 cours, 108 participants
- engins de manutention à la ferme : 2 cours, 30 participants
- machines sûres, utilisation correcte : 1 cours, 30 participants
- construction et rénovation dans l'agriculture : 1 cours, 21 participants
- travaux en hauteur dans l'agriculture : 1 cours, 25 participants
- manipulation des bovins : 2 cours, 17 participants
- abattage d'arbres en conditions normales : 1 cours, 10 participants
- gestes et postures : 5 cours, 54 participants
- sécurité et santé des enfants à la ferme : 1 cours, 10 participants
- urgences dans l'agriculture : 3 cours, 30 participants
- échange d'expériences : 1 cours, 12 participants

Un certain nombre de cours AgriTOP+ sont reconnus conformes OACP et permettent l'obtention et le maintien du permis poids lourds.

Comme d'habitude, AGORA a consenti un rabais de 100.- à chaque participant à un cours AgriTOP+, ce qui signifie que selon la nature du cours, celui-ci est gratuit ou ne coûte plus que 50.- ou 100.-. Cela a impliqué un prélèvement de 32'287.60 à la réserve constituée. Par contre, en raison de l'augmentation de la cotisation au SPAA, des corrections au niveau des affiliés et des pertes enregistrées pour les cours de base, la réserve n'a pas été alimentée, ceci de manière tout à fait exceptionnelle.

En automne, le programme 2014 des cours AgriTOP+ a été envoyé à 2'460 affiliés. L'offre de cours a été légèrement réduite et les prévisions portent sur environ 250 participants.

5. Autres activités

5.1 Conférence des Chefs de service de l'agriculture des cantons romands et du Tessin (CCSAR)

La Conférence s'est réunie à trois reprises en 2013. Elle est désormais présidée par M. Gérald Dayer, chef du Service de l'agriculture du canton du Valais. Elle a enregistré l'arrivée de M. Pierre-Ivan Guyot (NE) et de M. Loris Ferrari (TI) en remplacement de MM. Laurent Lavanchy et Giovanni Antognini. A chaque fois, les modalités de la mise en œuvre par les cantons de PA 14-17 ont été au centre des débats. Les chefs de service ont surtout mis en évidence l'extrême complexité de cette mise en œuvre et l'absence de directives claires de la part de l'OFAG. Plus spécifiquement, des questions liées aux contrôles, aux périodes de références, aux nouvelles contributions à la qualité du paysage préoccupent les cantons romands. La revitalisation des cours d'eau, la stratégie Biodiversité de l'OFEV, la LDFR, la promotion des produits régionaux ont aussi été à l'ordre du jour des séances.

Du côté d'AGORA, des informations utiles aux cantons sur l'actualité agricole sont données, ainsi que sur la cessation d'activité du Déclic. Le soutien financier au tourisme rural a été rediscuté et un projet de nouvelle convention pour les années 2014-2017 a été présenté et a reçu un accueil positif. Elle sera finalisée en 2014.

5.2 Agro Marketing Suisse (AMS)

AMS a conduit ses activités habituelles avec la diffusion des spots TV pour la promotion de Suisse Garantie et la participation aux principales foires nationales (BEA Berne, Comptoir suisse,

Lausanne et OLMA St-Gall.) A Berlin, dans le cadre de la Semaine verte internationale, AMS a pu compter sur la présence des cantons de Suisse centrale sur le stand suisse. Plusieurs autres points ont été examinés par le comité :

- les règles de certification pour Suisse-Garantie remises en cause par Fromarte, maintenues inchangées sur la base du préavis de la commission technique
- la mise en œuvre de la Stratégie Qualité de l'OFAG ou Suisse Garantie pourrait jouer un rôle plus grand à l'avenir
- la participation, au niveau de la restauration, à la présence suisse à l'Exposition universelle Milano 2015 qui a abouti à une collaboration intéressante entre AMS et Palexpo Genève qui a obtenu le mandat. AMS sera en charge de fournir les matières premières pour ce restaurant et Palexpo assurera la logistique

En juin 2013, le comité a organisé un séminaire sur la stratégie future d'AMS qui a amené la présidence à ouvrir des réflexions sur la structure et le fonctionnement de l'organisation. Il s'agit en particulier de l'utilisation de la marque de provenance Suisse Garantie, de développer les prestations de service pour les membres et d'être partenaire pour la mise en œuvre de la Stratégie Qualité. Il est prévu de revoir l'organisation du travail qui repose beaucoup sur le président et les présidents des groupes de travail.

Lors de l'assemblée générale, M. Heinrich Bucher, directeur de Proviande a été élu à la vice-présidence en remplacement de M. Bruno Pezatti et M. Jean-Daniel Pasche, directeur de la Fédération horlogère a présenté un exposé très intéressant sur l'importance d'un Swissness fort pour l'horlogerie suisse.

Le directeur d'AGORA, outre la fonction de vice-président assume désormais la présidence du groupe de travail « coordination du marketing ». Dans ce contexte, il a préparé les prises de position d'AMS sur deux ordonnances de PA 14-17, celle sur la promotion des ventes et celle sur la durabilité et la promotion des ventes.

5.3 Autres activités

En 2013, AGORA :

- a participé au Forum d'Agridea qui réunit tous les acteurs du système de connaissance agricole suisse et qui permet des échanges intéressants
- proposé des amendements au programme d'activités d'Agridea, notamment dans les domaines liés à la production et aux aspects sociaux de l'agriculture
- participé à 2 cours de formation continue d'Agridea
- proposé un cours commun pour les responsables d'organisations agricoles, qui n'a pas pu avoir lieu faute d'inscription

6. Mandats et Secrétariats

6.1 PIOCH

Le groupement pour la production intégrée Ouest Suisse (PIOCH) fédère les organisations de contrôles des PER des cantons romands.

En 2013, le comité s'est réuni à quatre reprises pour des séances ordinaires. Au printemps une séance a été organisée avec les responsables des paiements directs des services cantonaux d'agriculture, ceci en vue de faire le point sur les règles PER de la prochaine campagne. En outre, la PIOCH a traité les objets suivants :

- Comme chaque année, la PIOCH a édicté les règles PER pour la prochaine campagne.

- La PIOCH a élaboré une prise de position concernant l'audition sur le train d'ordonnances relatif à la Politique agricole 2014-2017, notamment au sujet de l'ordonnance sur les paiements directs.
- La PIOCH a pris position concernant les directives techniques de l'OVF concernant les contrôles de la protection des animaux et élaboré une prise de position concernant l'aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture, module Biogaz.
- Les membres de la PIOCH se sont préparés à une éventuelle attribution des contrôles officiels dans leurs cantons respectifs, ainsi qu'à l'organisation concernant la formation de leur personnel comme assistant officiel pour effectuer ces contrôles.
- Les membres de la PIOCH ont représenté l'organisation au sein de divers groupes de travail à l'OFAG.

6.2 IP-Suisse, Lausanne

25e anniversaire de notre label

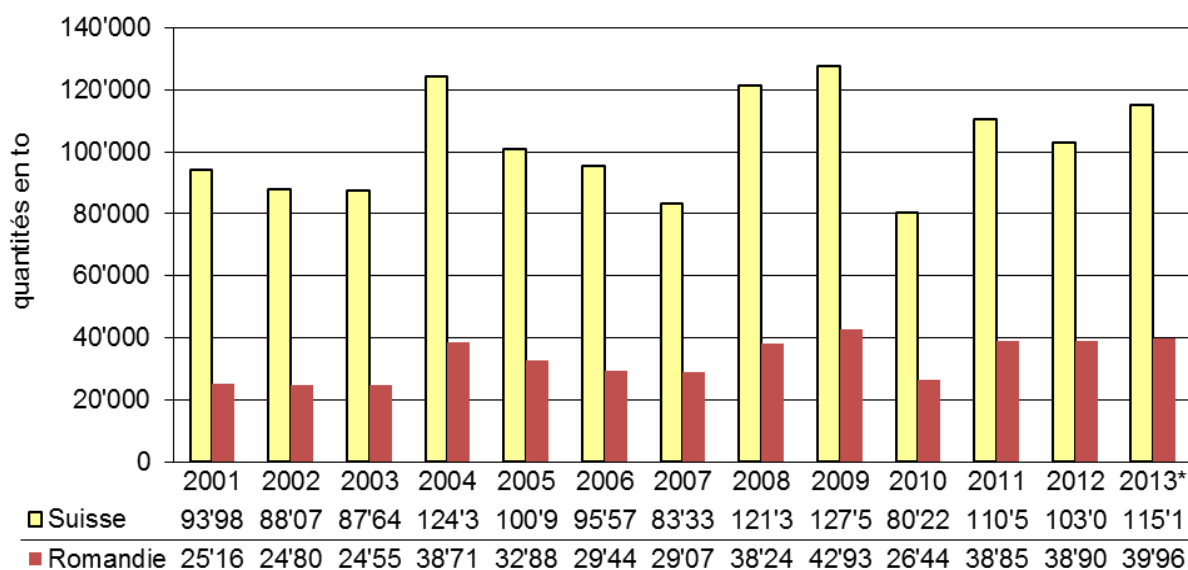
Nous sommes heureux de constater que le marché développé durant un quart de siècle permet maintenant à env. 20 000 familles paysannes suisses d'écouler de la marchandise sous label.

La collaboration étroite avec le marché porte ses fruits.

Un contrat de prise en charge de nos céréales pour une durée de cinq ans, avec notre principal acheteur Migros, est un fait nouveau. Il témoigne d'une part de la fiabilité d'IP-SUISSE comme partenaire commercial et d'autre part, de l'importance apportée à une production de denrées alimentaires indigènes et respectueuses de notre espace vital.

Les blés labellisés IP-SUISSE sont toujours recherchés: la récolte 2013 a subi les influences d'une longue période d'humidité. En contrepartie, la récolte s'est déroulée dans de bonnes conditions, et quasi aucun lot de blé panifiable n'a dû être déclassé.

Evolution de la production de céréales panifiables IPS

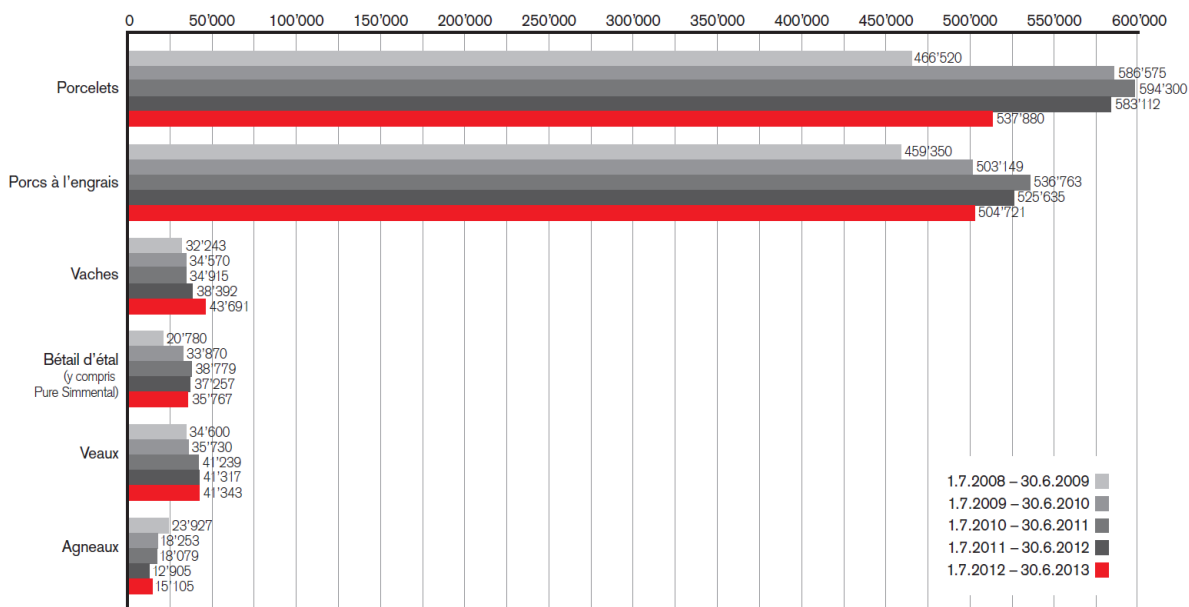


* 2013 = sans livraisons tardives (estimation à 1500to)

Une production de viande premium

Suite à de nombreuses réflexions, tant au niveau de l'élevage, du management de l'engraissement et de l'alimentation, le programme des veaux à l'engrais d'IP-SUISSE a été complété avec la sortie en plein air (SRPA). En plus des primes label, le bonus SRPA a été revu à la hausse dès le 1^{er} janvier 2014: Fr. 0.60/kg PM.

Nombre d'animaux produits



6.3 FPVS

Au cours de l'année 2013, le comité de la Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses s'est réuni à deux reprises et a notamment abordé les points suivants :

- le comité a pris connaissance de l'évolution du dossier de la certification. Il s'est notamment montré satisfait du résultat de l'analyse virologique des parcelles P2 qui sont saines. Suite à la grêle du 20 juin 2013, une partie des contrôles ont toutefois dû être repoussés en 2014
- le comité a pris position sur les ordonnances d'application de la PA 2014 - 2017. Il s'est notamment montré très déçu de la décision de l'OFAG de continuer à n'accorder aucun paiement direct pour les parcelles de pépinière et de bois américains. Les discussions sur ce sujet continueront en 2014 avec l'Office fédéral
- le comité a travaillé sur les relations contractuelles entre les pépiniéristes et les vigneron. Un projet de charte de bonne collaboration a été soumis à l'assemblée générale 2014

L'assemblée générale 2013 a par ailleurs décidé d'autoriser la diffusion du nouveau cépage d'Agroscope Divico également en standard et de ne pas réserver ce cépage à la filière de certification.

Au niveau opérationnel, le secrétariat de la FPVS a coordonné l'utilisation de la machine de traitement à l'eau chaude. Enfin, en collaboration avec les sections régionales, le secrétariat a publié, à quatre reprises, une enquête sur le marché des plants de vigne. Ces enquêtes sont utiles pour garantir un approvisionnement entre collègues, ainsi que pour faire un état de la situation du marché.

6.4 VITIPLANT

Le comité technique de *VITIPLANT* s'est réuni à une reprise en 2013, le 30 octobre. Il a notamment traité les points suivants :

- le comité technique de *VITIPLANT* a pris connaissance des résultats de contrôles visuels relatifs au passeport phytosanitaire et à la certification. De plus, il a appris avec plaisir que la première partie des analyses des plantes P2 s'était très bien déroulée et que tous les échantillons se sont révélés exempts de viroses à une exception près. Toutefois, il semblerait que ce cas soit dû à une erreur de prélèvement et une contre-analyse aura lieu en 2014. Il en ira de même pour un certain nombre de parcelles touchées par la grêle du 20 juin 2013 et sur lesquels il a été impossible d'effectuer des prélèvements. Enfin, la bonne collaboration entre les pépiniéristes, Agroscope, l'OFAG et *VITIPLANT* a été saluée.
- dans la foulée, le comité technique a salué la flexibilité dont a fait preuve l'OFAG dans l'annonce des parcelles pour le prélèvement de greffons dans le cadre de la filière standard. En effet, dans les zones touchées par la grêle, il a été possible d'annoncer de nouvelles parcelles au contrôle du passeport phytosanitaire quasiment jusqu'au passage du contrôleur de *VITIPLANT*.
- le comité technique a également longtemps débattu des conditions minimales pour la plantation d'une pépinière certifiée. En effet, les exigences en matière d'analyse de sol font qu'il y a très peu de plants certifiés qui sont produits alors que le potentiel de matériel P2 en permettrait beaucoup plus.
- par l'intermédiaire de Philippe Borioli, Yves Cousin et Andréas Meier, le comité technique a participé à la rencontre annuelle du Forum vitivinicole suisse. Ce forum est une structure légère permettant une bonne interaction avec le monde scientifique.

La formation continue des contrôleurs est toujours un point important pour *VITIPLANT*. Cette année, la journée a été organisée en collaboration avec Agroscope le 11 juin dernier et avait pour thème le prélèvement des échantillons en vue des analyses en laboratoire des parcelles P2. Une partie explicative a eu lieu le matin puis les contrôleurs ont eu l'occasion de pratiquer la chose à échelle 1:1 l'après-midi. Merci à Daniel Favre d'Aubonne pour la mise à disposition d'une de ses parcelles P2.

6.5 CiT

La Commission intercantonale Terroir (CiT), composée de représentants des marques régionales des spécialités de terroir de la Suisse romande, de la Fédération romande des consommateurs (FRC) et de Gastrosuisse, est en charge des lignes directrices des produits du Terroir. AGORA assure la présidence et le secrétariat de cette commission.

Au cours de l'année 2013, plusieurs éléments importants sont à signaler pour la CiT :

- la collaboration avec Pays romand – Pays gourmand engagée en 2012 s'est poursuivie et les possibilités de synergies sont recherchées autant que possible.
- la collaboration avec IG-Regionalprodukte concernant l'établissement de lignes directrices communes pour l'ensemble de la Suisse en ce qui concerne les produits du terroir continue. Les discussions ont bien avancé durant l'année 2013. Toutefois, l'objectif initial d'un accord en 2013 avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 a dû être repoussé d'une année.
- les parcs naturels régionaux comprennent également un volet « produits » qui s'étoffe quasiment en permanence. Grâce à sa participation au groupe consultatif national du label Parc Produit, la CiT est bien au courant du dossier. Par ailleurs, une séance consacrée à la collaboration entre les marques et les parcs au niveau romand est prévue a eu lieu en début d'année 2013.
- après diverses discussions concernant la traçabilité des viandes, en particuliers suite au « scandale de la viande de cheval », une délégation de la CiT s'est rendue à l'abattoir Micarna de Courtepin le 13 novembre dernier. La visite a été instructive et les discussions enrichissantes.

- après d'innombrables discussions et en lien également avec le processus d'harmonisation en cours avec la Suisse alémanique, la CiT a décidé que le test organoleptique devait être encouragé, qu'il représentait une démarche enrichissante pour le producteur mais qu'il ne devait pas faire partie du processus de certification lui-même.

6.6 Pays romand – Pays gourmand (PR-PG)

La Fédération Pays romand – Pays gourmand (PR-PG) regroupe les marques des produits du terroir de la Suisse romande. Elle a pour buts de promouvoir les produits du terroir et de coordonner les mesures de promotion réalisées par ses membres. Elle est en outre l'intermédiaire entre les marques régionales et l'OFAG, qui cofinance en partie les mesures de promotion. Finalement, le secrétariat de PR-PG représente les marques régionales au sein de la plateforme IG-Regionalprodukte, dont les membres sont les marques suprarégionales de toute la Suisse : alpinavera, Culinarium, Das Beste der Region et Pays romand – Pays gourmand.

Au cours de l'année 2013, les principales activités du secrétariat de PR-PG ont été les suivantes :

- Intermédiaire avec l'OFAG : envoi des rapports financiers et d'activités 2012 de la fédération au 31 mars ; envoi du budget 2014 au 30 septembre
- Préparation et animation de six séances de comité où les responsables des marques se réunissent pour discuter des activités communes présentes et futures, échanger sur les mesures de promotion, élaborer le budget pour l'année suivante
- Préparation et animation de deux assemblées des délégués. Les délégués sont en charge de valider les rapports d'activités et financier de l'année précédente et d'approuver le programme d'activités et le budget de l'année successive.
- Coordination de la réalisation de nouveaux outils de communication : sets de table, concours, agenda 2014, relookage du site internet www.paysgourmand.ch,...
- Coordination et envoi de la newsletter électronique (4 fois par année)
- Coordination d'une étude de marché sur les consommateurs des produits du terroir
- Participation aux séances de la plateforme IG-Regionalprodukte en vue d'une harmonisation des lignes directrices pour les produits du terroir de toute la Suisse
- Relations avec d'autres acteurs et partenaires de la branche

6.7 ASSAF-Suisse

L'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort (ASSAF- Suisse), dont nous assumons la présidence, repose sur des bases solides, avec plus de 40 membres collectifs (chambres d'agriculture, interprofessions, organisations sectorielles), une dizaine d'entreprises du secteur agroalimentaire, deux cantons et une quinzaine de membres individuels. La volonté de poursuivre, et même d'élargir les activités d'ASSAF- Suisse, a été confirmée par les membres en 2013 lors d'une enquête à laquelle tous les membres ont participé. 97% des membres plébiscitent une poursuite des activités d'ASSAF-suisse, avec comme but premier la sauvegarde des intérêts du secteur agroalimentaire dans un contexte de libéralisation croissante des marchés agraires. Ainsi, l'ASSAF- Suisse ne se consacrera, à l'avenir, pas exclusivement à la problématique de l'ouverture face à l'UE, mais également à d'autres accords internationaux qui pourraient s'avérer problématique pour l'agriculture suisse.

Outre le travail de communication, le travail politique et les prises de position, les dossiers suivants ont été au cœur des préoccupations de l'ASSAF en 2013 :

- libéralisation de la ligne blanche, motion marché laitier de la CER-CN

- projet d'initiative cantonale aux Grisons pour une reprise des négociations ALEA (écarté avec une majorité très mince)
- initiative sur la sécurité alimentaire, discussions intenses avec le groupe Joder en vue de trouver une solution commune sous l'égide de l'USP
- suivi et analyse de l'accord bilatéral avec la Chine
- suivi et analyse de la conférence ministérielle de l'OMC à Bali
- réalisation d'une brochure de huit pages sur le thème de la sécurité alimentaire et de la production indigène, en collaboration avec AGIR et l'USP
- débat publique avec la nouvelle présidence de la Communauté d'intérêt pour le secteur agro-alimentaire (CISA), l'ancien ambassadeur auprès de l'OMC Luzius Wasescha.

Le rapport complet des activités de l'ASSAF- Suisse est disponible sur le site internet www.assaf-suisse.ch.

6.8 Le déclic

Le nombre d'appel en 2013 a stagné à un niveau très bas, soit 8. Le comité qui s'est réuni 2 fois, a proposé la dissolution de l'Association à fin 2013, proposition acceptée par l'assemblée générale en décembre 2013. L'analyse du peu d'appels a mis en évidence le fait que les familles paysannes en difficultés financières ou familiales avaient besoin de davantage que de l'écoute.

En parallèle, Agridea a poursuivi ses travaux pour présenter à l'OFAG un projet visant à mettre en place une nouvelle structure offrant des prestations plus larges que l'écoute. Ce dossier n'a pas avancé aussi rapidement que souhaité et il a été déposé à l'OFAG fin 2013. Il prévoit des instruments pour détecter les problèmes (sentinelles), pour développer la prévention et pour ensuite accompagner les cas difficiles.

A ce stade, l'expérience du Déclic a donc pris fin après 8 années. Il y a lieu de remercier les 9 intervenants qui ont assuré, par tournus, la permanence téléphonique hebdomadaire. Elle a permis un certain nombre d'acquis comme la reconnaissance des problèmes des familles paysannes, l'identification des problèmes sociaux en agriculture, de disposer d'un groupe de référence formé à l'écoute et au conseil, de lever certain tabous. Le Déclic a rempli et terminé sa mission afin de laisser à d'autres initiatives l'occasion de continuer à trouver des réponses aux préoccupations et aux problèmes sociaux et familiaux du monde paysan.

6.9 Tourisme-rural.ch

Le comité s'est réuni 5 fois en 2013. Il a préparé la dissolution de l'association qui interviendra durant le 1^{er} trimestre 2014 et définit les tâches et le fonctionnement de la future antenne romande d'Agritourisme Suisse qui assumera dès 2014 le suivi des prestataires et la promotion du tourisme rural en Suisse romande. L'organisation nationale a d'ailleurs déjà repris certaines activités opérationnelles en cours d'année, facilitant ainsi le travail du secrétariat administratif assumé encore par Mme Séverine Scott Tschuente à 50%. C'est ainsi qu'un catalogue national regroupant environ 400 prestataires a été édité en fin d'année. Agritourisme Suisse a aussi mis en service une centrale de réservation en ligne.

AGORA s'est plus spécifiquement engagé pour le maintien d'un soutien cantonal à la nouvelle structure nationale et à son antenne romande.

6.10 Swiss Beef Romandie

AGORA a assumé la gestion administrative du secrétariat de cette organisation avec les tâches habituelles (correspondance, assemblée générale et comptes). En 2013, les activités ont porté sur la diffusion d'informations aux membres, sur l'organisation d'un voyage d'études en Belgique et sur l'organisation du SwissBeef Barbecue au Jura.

6.11 Autres mandats

a) AIASR

Au mois de mai 2012, AGORA et l'AIASR se sont mis d'accord sur un contrat de collaboration portant sur la gestion administrative du secrétariat de l'AIASR qui compte environ 300 membres. Il s'agit de la gestion du fichier des membres, de l'envoi d'environ 3 courriers d'information par année aux membres, de la gestion des convocations à l'AG ainsi que de la facturation des cotisations.

Au niveau de la vie de l'association, l'année 2013 a été celle du renforcement de la collaboration avec l'ASIAT. Celle-ci devient concrète avec des projets tels que des AG communes tous les 3 ans, des business events communs en Suisse romande, une meilleure coordination au niveau Suisse de la promotion des études dans des gymnases, ainsi que l'élaboration commune d'une brochure de présentation des possibilités en Suisse de formation au sens large dans la filière agricole et agroalimentaire. Pour ce faire, Mme Edmée Rembault-Necker a été engagée pour l'ASIAT afin d'assurer le lien avec la Suisse romande.

b) AMASR

L'AMASR compte plus de 1'300 membres et est présidée par M. Freddy Coppex, de Vouvry (VS). En 2013, les activités ont porté principalement sur la tenue des comptes, envoi de courriers, sur l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes des brevets et maîtrises qui a eu lieu au Château de Lucens et sur la préparation de l'assemblée générale de décembre tenue au valais.

Le bilan de cette collaboration, mise en vigueur en 2012 a été jugé très positif par les deux parties réunies lors de son comité annuel de janvier.

c) Maison du Paysan

L'Association de la Maison du Paysan a engagé un concierge à plein temps chargé de la gestion du courrier, de l'entretien courant, du suivi des travaux de rénovation et des relations avec les locataires. En 2013, le programme usuel d'entretien a été suivi, ce qui se traduit par un résultat financier positif. L'entier de l'immeuble est aujourd'hui occupé par les locataires-propriétaires, à savoir Prométerre et ses sociétés, Agridea, AGRI, AGIR, et AGORA. Rappelons qu'AGORA est propriétaire avec une participation qui dépasse aujourd'hui 300'000 francs.

7. FORMATION PROFESSIONNELLE

7.1 Réforme de la formation professionnelle supérieure

En 2013, la réforme de la formation professionnelle supérieure est entrée dans la phase de mise en œuvre pour le brevet :

- Le règlement concernant l'examen professionnel dans le champ professionnel de l'agriculture (brevet fédéral), a été ratifié par le SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, ex-OFFT) avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2013.
- Des dispositions transitoires ont été adoptées pour permettre aux candidats en formation de terminer leur cursus selon l'ancien règlement, avec un délai à fin 2015 pour le brevet.
- Deux directions d'examens ont été instituées en Suisse romande suite à la création d'une commission assurance qualité nationale placée sous l'égide de l'OrTra AgriAliForm : une pour les agriculteurs et les paysannes, l'autre pour les arboriculteurs, les viticulteurs et les cavistes. Les tâches des anciennes commissions de brevet et maîtrise sont transférées à ces nouveaux organes. Agora assure leur secrétariat (voir tableau ci-dessous).
- Des comités techniques, constitués d'enseignants et de praticiens, ont été mis en place. Ils ont notamment été chargés de réviser les descriptifs de modules et de rédiger des situations d'examen valables pour toute la Suisse.

- Les travaux se sont poursuivis pour le règlement concernant l'examen professionnel supérieur (maîtrise/diplôme). L'entrée en vigueur se fera en 2014, les candidats ayant débuté leur formation niveau maîtrise disposant d'un délai à fin 2016 pour terminer selon l'ancien règlement.

Répartition des directions d'examens pour la formation brevet-maîtrise

Berufe Professions	D-CH	W-CH
LW Agri	SBV	
Bä Pay	PKB West	PKB Ost
GF Avi	Aviforum	
GG Mar	SGP / USM	
OF Arbo	"Deutschschweiz"	
WI Viti		
WT Caviste		
		AGORA
		CREP (DE commune pour la maîtrise)

7.2 Direction romande des examens professionnels d'agriculteur et des examens professionnels supérieurs d'agriculteur et de paysanne

Direction d'examens et secrétariat

La nouvelle direction d'examens pour les agriculteurs et les paysannes assume toutes les tâches déléguées par la commission AQ nationale pour l'organisation des examens suivants :

- brevet et maîtrise d'agriculteur/trice
- diplôme de paysanne.

A la fin de l'année scolaire, le passage de témoin entre l'ancienne commission de maîtrise agricole et la nouvelle direction d'examens s'est fait en douceur, tous les membres ayant accepté de poursuivre leur travail. Les paysannes sont représentées par deux membres de la CREP, Pierre-André Odiet et Magali Briod, déjà présents dans la commission de maîtrise.

Lors des cinq séances de la commission/direction d'examens, la collaboration à la rédaction des nouveaux règlements et de leurs directives ainsi que la mise en place de la nouvelle formation professionnelle supérieure a occupé une large place dans les débats. Les points suivants sont à relever :

- En mars, la commission s'est réunie avec des représentantes des paysannes pour une information sur la nouvelle formation supérieure et l'organisation de la transition entre les anciens et les nouveaux règlements;
- En avril s'est tenue une conférence des notes, à Châteauneuf, pour la ratification des résultats intermédiaires, l'organisation des examens finaux de la maîtrise pour 20 candidats et la nomination des experts;
- En juin, la conférence des notes a ratifié les résultats brevet et maîtrise et octroyé 75 brevets et 16 maîtrises d'agriculteur/trice. Après 12 années à la tête de la Commission de

maîtrise, Pierre-André Odiet s'est retiré de la présidence tout en continuant de siéger dans la nouvelle direction d'examens. Philippe Bise a été élu à la présidence et Thierry Gallandat à la vice-présidence;

- En septembre, la direction d'examens a traité un recours sur un résultat modulaire, l'offre modulaire 2013-14 a été définie, la mise en œuvre de la réforme s'est poursuivie, un cahier des charges des délégués de la direction d'examens pour les modules a été adopté;
- En novembre, la session des examens modulaires et finaux a été organisée, les inscriptions aux examens du brevet et de la maîtrise selon l'ancien règlement ont été ratifiées, celles du brevet nouveau règlement ont été adressées à la commission AQ pour validation. Tous les experts ont été contactés quant à leur intérêt à poursuivre leur mandat dans le nouveau système et de nouveaux experts ont été nommés pour étoffer les collèges d'experts existants.

Brevet agricole

Durant l'hiver 2012-13, 21 modules ont été offerts sur les quatre sites romands, à savoir l'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien, l'Ecole d'agriculture du Valais, l'Institut agricole de Grangeneuve et l'Ecole vaudoise des chefs d'exploitation.

La session en bref:

	Nombre de candidats	Nombre d'évaluations	Taux d'échec	Note moyenne
Brevet (modulaire)	200	880	27.5%	4.4
Nombre de lauréats	75			



Les lauréats:

Nom	Prénom	Domicile / canton
Aeberhard	Jean-Sébastien	Sassel VD
Aebi	Samuel	Réclère JU
Altermath	René	Epauvillers JU
Bachmann	Frédéric	Estavayer-le-Lac FR
Baechler	Sébastien	Lentigny FR
Baehler	Gilles	Chamby VD
Bapst	Nicolas	Autafond FR
Barras	Cédric	Pensier FR
Béday	Olivier	Montricher VD
Berset	Sébastien	Villargiroud FR
Bignens	Xavier	Gimel VD
Blanc	Lucas	Brenles VD
Bommottet	Thierry	Vullierens VD
Bütikofer	Simon	Moudon VD
Carrel	Didier	Siviriez FR
Castella	Joël	Vuisternens-devant-Romont FR
Castella	Michaël	Sommentier FR
Chablaix	Diane	Le Sépey VD
Chaignat	Adrien	Charmoille JU
Chollet	Gaëtan	Vaulruz FR
Christinat	Jérémie	Chabrey VD
Clément	Yves	Ependes FR
Crottaz	Nicolas	Prévonloup VD
Daenzer	Steeve	Les Moulins VD
Demont	Pauline	Vullierens VD
Dougoud	Valentin	Ecublens FR
Droux	Daniel	Berlens FR
Dubosson	Benjamin	Troistorrents VS
Eicher	Martin	Tavannes BE
Erb	Benoit	La Côte-aux-Fées NE
Erne	Urs	Epiquez JU
Fasel	Valentin	Arzier VD
Fuchs	David	Pampigny VD
Fuchs	Nicolas	Yens VD
Gatabin	Christophe	Lussery-Villars VD
Genoud	Christian	Progens FR
Gête	Aurélien	Les Pommerats JU
Grin	Joël	Forel (Lavaux) VD
Gudit	Matthieu	Rovray VD
Gygi	Vincent	Les Planchettes NE
Hassler	Sébastien	Blessens FR
Henchoz	Guy	Château-d'Oex VD
Hodel	Yvan	Echallens VD
Huber	Thomas	Charmoille JU
Humbert	Mike	Marchissy VD
Iau	Sevan	Noiraigue NE
Jacot	Damien	Chavornay VD
Jauquier	Lénaïc	Chapelle FR
Jeannerat	Damien	Glovelier JU
Jeanneret	Eddy	La Chaux-du-Millieu NE

Jordan	Tristan	Massongex VS
Juillerat	Thierry	Lajoux JU
Keuffer	Yvan	Bremblens VD
Kislig	Laura	Cerniat FR
Kocher	Sylvie	Boudevilliers NE
Leresche	Cédric	Ballaigues VD
Leuenberger	Anne-Sophie	Thierrens VD
Linder	Maryline	Senarclens VD
Lötscher	Michel	Ederswiler JU
Magistral	Michaël	Suscévoz VD
Mischler	Luca	Develier JU
Morand	Guillaume	Le Pâquier FR
Morier	Matthieu	Château-d'Oex VD
Oberson	Marc	Siviriez FR
Perrier	Thierry	Ollon VD
Pfister	Samuel	Pleigne JU
Pittet	Christophe	Vaux-sur-Morges VD
Pittet	Damien	Romanens FR
Robert	Julien	La Chaux-de-Fonds NE
Rohrbasser	Vincent	Villaz-St-Pierre FR
Suard	Marc	Progens FR
Van Baal	Thierry	Cudrefin VD
Vauthey	Sylvain	Seigneux VD
Wahlen	Bastien	Gland VD
Z'Rotz	Christof	Gorgier NE

Maîtrise agricole

Au total 85 candidats se sont inscrits aux différents modules de la maîtrise, qui se sont déroulés sur les sites de l'Arc jurassien, de Fribourg et Vaud. Quant à l'examen final de la maîtrise, alors que 40 candidats étaient inscrits à fin décembre 2012, la moitié des candidats se sont retirés avant le dépôt du travail personnel et 20 candidats se sont présentés à l'examen final.

La session en bref:

	Nombre de candidats	Nombre d'évaluations	Taux d'échec	Note moyenne
Maîtrise (modules)	85	121	9.9%	4.8

Examen final	Moyenne	Taux d'échec
Etude d'exploitation	4.5	
Appréciation du candidat sur l'exploitation	4.5	
Gestion appliquée	4.3	
Résultat global de l'examen	4.4	20%
Nombre de candidats à l'examen	20	
Nombre d'échecs à l'examen	4	
Nombre de lauréats	16	



Les lauréats:

Nom	Prénom	Domicile / canton
Bonvin-Sansonens	Sylvie	Rueyres-les-Prés FR
Chapatte	Stéphane	Malleray BE
Dupasquier	Samuel	La Tour-de-Trême FR
Gogniat	David	Lajoux JU
Hofmann	Christian	Avry-sur-Matran FR
Houriet	Raphaël	Belprahon BE
Jaunin	Simon	Villars-le-Grand VD
Klopfenstein	Philémon	Corgémont BE
Krebs	Fabian	St-Blaise NE
Liechti	Yanic	Tramelan BE
Matile	Frédéric	La Sagne NE
Mercier	Frédéric	Chavannes-le-Chêne VD
Mettraux	Valentin	Neyruz FR
Pellaux	Fabian	Pomy VD
Tercier	Claude	Sorens FR
Veuve	Karim	Chézard-St-Martin NE

Les nouveaux titulaires du brevet et de la maîtrise agricole ont reçu leur titre le 20 septembre 2013 au château de Lucens, lors d'une cérémonie organisée pour les agriculteurs et les paysannes par l'Association romande des maîtres agriculteurs AMASR et l'Association romande des paysannes professionnelles ARPP.

Plusieurs prix ont été décernés à cette occasion : le journal Agri a remis des prix d'excellence aux lauréats ayant obtenu le meilleur résultat aux examens : Philémon Klopfenstein pour la maîtrise et René Altermath pour le brevet. Yanic Liechti s'est vu remettre le prix du meilleur résultat de gestion par le Cové.

7.3 Direction romande des examens professionnels et professionnels supérieurs pour les branches spéciales de l'agriculture

Direction d'examen et secrétariat

Comme pour l'agriculture, l'année 2013 a été celle de mise en place des nouvelles structures issues de la réforme d'AgriAliForm. Ainsi, le Bureau de l'ancienne Commission s'est réuni à une reprise au mois de février afin de discuter du règlement de la future Direction d'examens ainsi que de la phase de transition. Ensuite de quoi, le 13 juin, la Commission plénière s'est réunie le matin pour voter sa dissolution ainsi que le transfert de ses compétences à la nouvelle Direction d'examens. Celle-ci, dont la composition s'est nettement réduite par rapport à l'ancienne Commission, s'est ensuite réunie l'après-midi du 13 juin ainsi qu'à deux autres reprises durant l'année. Pour rappel, elle est en charge de tout l'opérationnel des examens finaux des brevets et des maîtrises pour les arboriculteurs, les viticulteurs et les cavistes. L'objectif d'AGORA avait été d'intégrer également les maraîchers mais l'UMS a préféré mettre en place une Direction d'examens nationale uniquement pour les maraîchers.

Brevet pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Dans l'ancien système, la préparation des examens du brevet était assurée dans le cadre de modules de l'école spécialisée de Changins. Les examens finaux sont conduits par la Commission d'AGORA. En 2013, au total dix-neuf candidats se sont présentés aux examens finaux du brevet. Ce chiffre nettement plus élevé que les années précédentes s'explique par le changement de système. En effet, la période transitoire pour terminer les anciens titres court jusqu'à fin 2015 pour les brevets et fin 2016 pour les maîtrises.

Au total, douze brevets ont pu être décernés à six candidats lors d'une cérémonie organisée à Changins le 13 décembre 2013.



Les examens finaux du brevet en bref:

	Total	Arboriculteurs	Viticulteurs	Cavistes
Candidats inscrits aux examens finaux	19	4	6	9
Lauréats aux examens finaux	12	2	4	6
Nombre d'échecs	7	2	2	3
% d'échecs	37%	50%	33%	33%

Lauréats brevet d'arboriculteur :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Henny	Fernand	Le Mont-sur-Lausanne VD
Miauton	Thierry	Faug VD

Lauréats brevet de caviste :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Chevalley	Lionel	Chardonne VD
Défayes	François	Leytron VS
Favre	Jonathan	St-Pierre-de-Clages VS
Fischer	Alexandre	Chenaux VD
Maye	Raphaël	Chamoson VS
Tscherrig	Léa	Réchy VS

Lauréats brevet de viticulteur :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Blondel	Louis	Grandvaux VD
Cheseaux	Nicolas	Saillon VS
Gilliéron	Simon	Ropraz VD
Villettaz	Gérard	Leytron VS

Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

En collaboration avec l'Ecole vaudoise des chefs d'exploitation, 40 évaluations de modules maîtrise ont été réalisées. Au total, 9 candidats ont suivi des modules de maîtrise. Par ailleurs, cinq candidats se sont présentés à l'examen final et ont tous réussi.

Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes en bref :						
	M2 Economie nationale et politique	M3 Marketing et communication	M4 Droit, formes d'entreprises	M5 Assurances impôts	M6S Gestion d'entreprise	M7S Economie et cadre législatif
Inscrits	6	5	6	5	5	8
% Echec	33%	0%	16%	20%	40%	0%
Total des évaluations des modules				40		
Candidats inscrits pour les examens finaux				5		
Lauréats aux examens finaux				5		
Taux d'échec aux examens finaux				0%		

Lauréat maîtrise d'arboriculteur :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Bianco	Raphaël	St-Séverin VS

Lauréats maîtrise de caviste :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Cropt	Harald	Ollon VD
Frasnetti	Julien	Belmont-sur-Lausanne VD

Lauréats maîtrise de viticulteur :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Barbay	Alain	Yverne VD
Monnard	Romain	Tartegnin VD

7.4 Formation professionnelle supérieure de paysanne et de gouvernante de maison

Durant la session 2012-13, huit modules ont été mis sur pied par les écoles de l'Arc jurassien, Fribourg et Vaud, dans le cadre d'une offre coordonnée. 36 candidates se sont présentées à 69

évaluations de modules. Elles ont suivi deux modules de brevet avec les agriculteurs/trices (agriculture et tourisme, garde et élevage du cheval), leurs résultats figurant avec ceux des agriculteurs.

6 candidates se sont présentées à l'examen final du brevet de paysanne, qui s'est déroulé le 19 avril 2013 au CEMEF de Marcelin s/Morges.

La session en bref:

Modules

	Nombre de candidates	Nombre d'évaluations	Taux d'échec	Note moyenne
Modules du brevet	36	69	2.9%	4.9

Examen final

	Total	Paysannes	Gouvernantes de maison
Candidates inscrites à l'examen final	6	6	0
Lauréates	6	6	0
Taux d'échec	0%		
Note moyenne	4.5		



Les lauréates :

Nom	Prénom	Domicile / Canton
Chapatte	Myriam	Malleray BE
Dauphin	Florence	Berolle VD
Dominé	Pétronille	Courchapoix JU

Girardet	Nicole	Russin GE
Paiva	Catherine	Tavannes BE
Schwab	Doris	Perrefitte BE

Les lauréates ont reçu leur brevet le 20 septembre 2013 au château de Lucens, dans le cadre de la cérémonie romande organisée par l'AMASR et l'ARPP. Le journal Agri a décerné un prix d'excellence à Florence Dauphin, qui a obtenu le meilleur résultat à l'examen final.

7.5 Mandat formation professionnelle de la Fédération Suisse des Vignerons

Suite à l'autonomisation du secrétariat de la FSV, AGORA a dû signer une nouvelle convention en remplacement de celle de 2009 liée à l'USP. Cette convention reprend les principaux points de l'ancienne convention. Ainsi, AGORA est responsable de la formation et est, à ce titre, invitée aux séances du comité de la FSV.

AGORA tient également le secrétariat de la commission de formation professionnelle viticole qui s'est réunie à 3 reprises en 2013. Les sujets traités ont notamment été les moyens d'enseignement à l'école professionnelle, la procédure de qualification du CFC et AFP, la mise en place de la réforme du brevet et de la maîtrise, le dossier de l'ES de Technicien vitivinicole, les cours interentreprises, le marketing de la formation, etc.

Le mandat USP-AGORA donne droit à AGORA à un des postes FSV au sein des Conseils de direction et de fondation de l'Ecole d'ingénieurs de Changins qui se sont réunis à trois, respectivement une reprise en 2013. A ce titre, nous avons été partie prenante des discussions sur l'avenir de l'Ecole spécialisée et de sa transformation en Ecole supérieure. Les gros travaux entrepris en 2013 afin de finaliser le plan d'études-cadre de Technicien vitivinicole dipl. ES ont abouti à son acceptation par la Commission fédérale des ES durant l'année 2013. Bien que la validation formelle de la nouvelle formation ait nécessité une modification de l'ordonnance sur les conditions minimales pour les ES et que celle-ci ne soit entrée en vigueur qu'au 1^{er} février 2014, les cours ont pu démarrer en même temps que les nouveaux brevets et maîtrises version AgriAliForm. Cette volée pilote est suivie par deux experts nommés par le SEFRI.

Dès le début de l'année 2013, la nouvelle commission AQ des examens finaux du brevet et de la maîtrise d'AgriAliForm est entrée en fonction. Pour rappel, cette commission, au sein de laquelle AGORA assure la représentation de la FSV, est chargée de la mise en œuvre des nouveaux règlements. Le règlement définitif du brevet a été adopté par le SEFRI et est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2013. Ainsi, quelques candidats viticulteurs ont commencé à suivre les modules du brevet à Changins.

Sous l'égide d'AgriAliForm, différents films de promotion de l'apprentissage ont été réalisés. Ils sont disponibles sur www.agri-job.ch. Pour la formation de viticulteur, les films ont été tournés chez Peter Wehrli à Meggen (AG) pour la version allemande et chez André Fontannaz à Vétroz (VS) pour la version en français. Un grand merci à eux ainsi qu'à leur apprenti respectif.



7.6 Mandat formation professionnelle de l'Association suisse du commerce des vins

Le 26 avril 2012, l'ASCV et AGORA ont signé une nouvelle convention relative à la formation professionnelle de caviste. Cette convention prévoit la gestion de projet et de dossiers liés à la formation professionnelle, par la mise à disposition d'un collaborateur spécialisé, ainsi que la reprise par AGORA du secrétariat de la Commission nationale de formation professionnelle des cavistes (CNFC). La CNFC s'est réunie en 2013 à trois reprises pour le bureau et à une reprise en séance plénière.

Longtemps léthargique, le dossier des moyens d'enseignement vitivinicoles semble être enfin sur la bonne voie depuis sa reprise en main par M. Philippe Droz d'AGRIDEA. Un groupe de rédaction a été mis sur pied. Alors que la partie encavage rédigée d'abord en français est plus ou moins terminée et qu'une version « bêta » est à disposition des écoles depuis la rentrée 2013 – 2014, il n'en va pas autant de la partie viticulture d'abord en allemand. Une séance de coordination entre les écoles et les organisations professionnelles des cultures spéciales a eu lieu en début d'année 2014.

Comme pour les viticulteurs, des films promotionnels par profession et par région linguistique ont été réalisés en 2013 concernant la formation de caviste. Ceux-ci ont été tournés durant les vendanges 2013 à Meggen chez Scherer & Bühler et à Rolle chez Schenk. Un grand merci à eux ainsi qu'à leur apprenti respectif.

Enfin, le gros travail de l'année 2013 aura été la résolution des différentes factures liées au fonds de formation professionnelle. Tout d'abord, afin de chercher une solution à la problématique des fonds cantonaux, une séance a eu lieu le 30 septembre dernier entre les différents fonds cantonaux et AgriAliForm. Il en est ressorti que la seule prestation que les fonds cantonaux et le fonds national d'AgriAliForm subventionnent à l'identique est le financement des cours interentreprises. Toutefois, la Commission du fonds d'AgriAliForm a décidé de ne pas accorder dans l'immédiat de diminution de contribution. En revanche, une fois que les comptes du fonds cavistes auront été remis en ordre, un système de ristourne, qui ne concernerait que la Suisse romande et le Tessin, sera étudié. Par ailleurs, l'OIC ayant enfin transmis au secrétariat de

l'ASCV les adresses des vigneron-encaveurs qu'elle contrôle triées par catégorie, le cas des fameuses factures de décembre 2010 devrait être réglé prochainement. Enfin, les différents rappels de facture des années précédentes sont également en cours de règlement.

7.7 Commission de formation professionnelle agricole

Les membres de la Commission se sont réunis deux fois en 2013, en mars et en septembre. Survol des thèmes abordés en séance:

- Procédure de qualification 2013 : Une amélioration a été constatée par rapport à l'année précédente, notamment avec la mise à disposition de documents modifiables, mais des problèmes de terminologie et de délais sont encore constatés.
- Réalisation d'une vidéo sur la profession d'agriculteur : AgriAliForm a décidé de tourner des vidéos des 6 professions CFC et de la profession de paysanne, avec pour chaque métier une vidéo tournée en Suisse alémanique et une autre en Suisse romande. La vidéo d'agriculteur en français a été réalisée chez la famille Joan Studer, à Petit-Lucelle (JU). Elle est disponible sur le site www.agri-job.ch, et peut être téléchargée p.ex. pour les salons des métiers. Un grand merci à la famille Studer et à son apprenti !
- Cours "paiements directs" : En 2013, 38 personnes ont suivi avec succès le cours OPD, qui a été donné sur deux sessions : la 1^{ère} d'août 2012 à juin 2013, la 2^{ème} de mars à décembre 2013. Au printemps 2013, le comité d'AgriAliForm a mis en place un groupe de travail chargé d'actualiser le concept du cours, afin de le repositionner face à la formation initiale réglementée. Agora a délégué Thierry Gallandat et Magali Briod dans ce groupe. Lors d'une première prise de position sur les travaux du groupe, la commission s'est prononcée en faveur du maintien des contenus et du volume de cours actuels.
- Evaluation de la formation professionnelle initiale CFC et AFP : L'évaluation de l'apprentissage en 2013/14 se fait par deux canaux : par le biais d'une enquête en ligne auprès des apprentis et des acteurs de tous les lieux de formation. Par ailleurs, des ateliers sont organisés pour traiter d'aspects spécifiques. Les membres de la commission sont appelés à participer à ces ateliers, qui se déroulent durant l'hiver 2013/14.

Coordination du permis de traiter : Sur mandat de l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV), AGORA est responsable, en collaboration avec l'Union Suisse des Paysans, de l'examen donnant droit au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture. Une session a été organisée en automne 2013 par la Station de protection des plantes de Grange-Verney (VD), dans le cadre des cours donnés pour l'obtention des paiements directs (cours OPD) et de ceux pour l'obtention du CFC d'agriculteur selon l'article 32 LFPr. Au total, 26 permis ont été délivrés en 2013.

7.8 Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature

La Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature regroupe les directeurs des centres de formation de la Suisse romande et du Tessin pour les métiers de l'agriculture, de l'arboriculture, du cheval, de l'horticulture, de la forêt, de la culture maraîchère et de la vitiviniculture. Elle associe également à ses travaux les directions de Changins et de Zollikofen.

La Conférence s'est réunie deux fois en 2013. Une large part a été accordée aux échanges d'informations. Les points suivants ont été examinés :

- Moyens d'enseignement : Une rencontre a été organisée avec M. Gosteli, représentant le SEFRI et M. Roux de la LMZ, concernant le financement de l'élaboration des moyens d'enseignement. La rédaction des moyens d'enseignement pour l'agropaticien AFP et

les cultures spéciales n'avance pas à satisfaction, en raison notamment du manque de rédacteurs.

- La mise en place d'une plateforme Internet pour l'échange de documents entre enseignants se poursuit, sur la structure des moyens d'enseignement. Plusieurs écoles se proposent pour participer au projet pilote.
- Journées de pédagogie : La SLK Landwirtschaft (Conférence des directions d'école d'agriculture) a institué une commission de formation continue en collaboration avec l'OrTra AgriAliForm, qui a pour mandat de proposer des journées de formation continue pour les différents acteurs de la formation initiale sur une thématique commune. La Conférence des directeurs a étudié le positionnement de la Commission romande de pédagogie et décidé que les offres de ces deux organes sont complémentaires.
- Collaboration entre écoles dans le cadre des options proposées pour le CFC du champ professionnel de l'agriculture.

7.9 Commission romande de pédagogie (CRP)

La Commission romande de pédagogie fédère les enseignants des centres de formation des métiers de la terre et de la nature. La Commission a pour objectifs de promouvoir la formation continue des enseignants, de collaborer à l'organisation de la formation pédagogique de base des maîtres auxiliaires, ainsi que d'organiser des journées thématiques de formation dans un domaine ou une méthodologie particulière.

En 2013, la Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a examiné et discuté les points suivants :

- Journées pédagogiques 2013 sur le thème de l'évaluation, définition du programme et planification romande. Plus de 50 personnes ont participé à la FRI, Agrilogie et IAG, d'autres dates étant prévues à Lullier et Châteauneuf début 2014.
- Réflexion sur l'avenir de la Commission, notamment en regard de la création de la Commission de formation continue de la SLK Landwirtschaft. Les journées proposées par la CRP sont axées sur la pédagogie générale, elle jouissent d'une bonne fréquentation, le côté "culture d'entreprise" est apprécié et la CRP est reconnue en Suisse romande, ce qui plaide en faveur du maintien de son activité.
- En novembre, Beat Knobel a remis la présidence à Karin Hauser, tout en continuant de siéger dans la commission. Plusieurs changements sont à noter dans la composition : M. Wigger, Lullier, est remplacé par Mme Miserez et M. Hautier, Changins, par M. Delaquis. L'EMTN Cernier est à nouveau représenté, après une année de vacance suite au changement de fonction de M. Huguelit, par M. Sadri Shili.

7.10 Commission romande des cours interentreprises (CIE) pour les branches spéciales de l'agriculture

La Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture coordonne la répartition et l'organisation des cours interentreprises en Suisse romande pour les professions d'arboriculteur, viticulteur, maraîcher et caviste. Les associations professionnelles, les maîtres d'apprentissage ainsi que les écoles sont représentés au sein de la commission qui s'est réunie à deux reprises en 2013, le 12 juin *extra muros* à Lullier et le 21 novembre à Ouchy.

Si la majorité de l'organisation des cours interentreprises est en main des écoles et des chambres d'agriculture, la commission a organisé en 2013 plusieurs sessions du CIE débouchant sur l'obtention du permis de cariste. Ce cours est sous-traité à des entreprises spécialisées et reconnues par la SUVA. Il s'agit de Neuwerth Logistics SA à Ardon et José Pasquier Sàrl qui donne ses cours à Cernier. Ce cours permet à tous les apprentis des quatre professions

concernées de sortir du CFC avec un permis de cariste qui leur aura coûté CHF 200.- contre près de mille francs s'ils devaient le faire par la suite.

Un gros sujet de discussion au sein de la commission est la problématique des décomptes de frais des différents CIE et de l'obtention des soutiens financiers auprès des organisations professionnelles et des fonds cantonaux. La machinerie administrative étant très lourde, des réflexions sont en cours sur l'éventuel regroupement des demandes.

7.11 AgriAliForm

L'année 2013 a été intense au niveau de l'Organisation du monde du travail AgriAliForm. Ce ne sont pas moins de 41 séances qui ont été présidées ou suivies par le président. Deux dossiers importants ont nécessité un gros suivi, à savoir l'évaluation de la formation initiale et la préparation de la participation de l'agriculture au 1^{er} Concours national des métiers Swisskills qui aura lieu en septembre 2014 à Berne.

L'assemblée des délégués a eu lieu à Berne en novembre 2013, avec les points suivants :

- approbation des comptes positifs 2012 et présentation des comptes du fonds national de la formation professionnelle, dont la structure a été revue pour davantage de transparence
- réélection statutaire du comité et du président pour un mandat de 4 ans, avec un élargissement à une 2^{ème} représentante de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales, en la personne de Mme Magali Briod

L'essentiel de l'assemblée a porté sur les informations sur les activités 2013 et à la présentation de la 1^{ère} phase de l'évaluation de la formation initiale.

Le comité s'est réuni à 4 reprises pour traiter les affaires courantes et pour entériner les propositions issues des groupes de travail et des commissions traitant la formation initiale, la formation supérieure, les cours interentreprises, la gestion du fonds, l'évaluation et Swisskills.

Pour l'essentiel, les activités ont porté sur

a) Procédure de qualification

Sur le plan national, 971 apprentis ont passé les examens pour le CFC et 126 pour l'AFP, avec des taux d'échecs allant de 0% (aviculteur) à 23,1% (arboriculteur). Le problème des situations d'examen apparu en 2012 a été largement résolu, grâce à la réorganisation et au meilleur suivi des groupes de rédaction.

b) Formation initiale

La question des dispenses pour les apprentis en 2^{ème} formation a pu être réglée, sous réserve de l'approbation par les cantons.

c) Formation supérieure

Voir sous les points 7.1, 7.2 et 7.3

d) Cours interentreprises

L'organisation de ces cours est aujourd'hui bien rodée et les coûts à charge du fonds national marquent une légère baisse. Dans le cadre de l'assurance-qualité, les centres CIE de Wallierhof (SO) et d'Inforama Rütli (BE) ont été visités, avec un constat très positif.

e) Programme Erasmus (anc. Leonardo da Vinci)

Le programme de stage de formation à l'étranger a suscité un intérêt nettement plus marqué en 2013, avec 12 apprentis inscrits. AgriAliForm a obtenu une prolongation de 3 ans pour ce programme.

f) Promotion

Le stand de foire et les « rollers » ont été très utilisés en 2013. Toutes les vidéos en allemand et en français ont été réalisées et sont désormais disponibles sous www.agri-job.ch. Ce moyen de promotion est très prisé par les jeunes.

g) Evaluation de la formation initiale

Le mandat pour cette évaluation a été attribué à l'IFFP et à l'HESA Zollikofen.

La première phase, gérée par l'IFFP a permis de faire 2 enquêtes en ligne, la première en juin 2013 auprès de tous les apprentis de 3^{ème} année de formation et la seconde en août auprès de tous les autres acteurs de la formation (formateurs, enseignants, directeurs d'écoles, commissions cantonales de formation, chefs experts, experts, responsables CIE, etc ...).

Le rapport intermédiaire a été présenté au groupe d'accompagnement en novembre. Il fait état d'une satisfaction générale à 93% de toutes les personnes interrogées et qui ont répondu (près de 1'500 réponses). Dans le détail, quelques points faibles ont été identifiés au niveau des métiers des cultures spéciales, de la procédure de qualification et des moyens d'enseignement. Il est aussi intéressant de noter que la formation sur 3 ans est largement soutenue et que le modèle linéaire (répartition égale des cours théoriques sur 3 ans) gagne du terrain.

La 2^{ème} phase de l'évaluation, conduite par l'HESA, verra l'organisation de 5 ateliers d'approfondissement en janvier et février 2014. Le rapport final est attendu pour fin avril. Il appartiendra ensuite aux organes d'AgriAliForm de décider d'une révision partielle de l'ordonnance et du plan de formation.

h) Swisskills Berne 2014

Le comité d'organisation a finalisé le règlement pour la participation de l'agriculture à ce Concours qui aura lieu du 17 au 21 septembre 2014 à Berne. Les épreuves du concours ont été définies et vont porter sur la production animale (concours de traite et estimation du bétail), sur la production végétale (réglage d'un semoir), sur la mécanisation (chargement et conduites divers), sur la l'environnement de travail (reprise d'exploitation et vente directe). Au niveau participation, 36 candidats, soit des apprentis ayant terminé leur formation en août 2014 seront proposés par les centres de formation après la procédure de qualification. Durant les 3 premiers jours du concours, 12 concurrents répartis régionalement s'affronteront et les 3 meilleurs de chaque journée participeront à la grande finale du dimanche 21 septembre. Pour la Suisse romande, l'IAG Grangeneuve présentera 4 candidats, Agrilogie 3 et les centres de Cernier, de Courtemelon et de Châteauneuf chacun 1 candidat.

Outre le concours proprement dit, les autres métiers du champ professionnel vont participer sous forme de démonstrations pour la promotion de ces métiers.

Le budget arrêté par le comité d'organisations s'élève à 300'000 francs, dont la moitié sous forme de prestations des Centres de formation. Le reste est assumé par AgriAliForm et par des sponsors privés. La recherche de soutien a été l'une des préoccupations majeures et en fin d'année, les entreprises suivantes ont apporté leur soutien : Fenaco, IP-Suisse, Syngenta et Emmental-Assurances. Plusieurs donateurs ont aussi apporté un soutien financier et des discussions se poursuivent avec d'autres sponsors potentiels.

La Poste suisse a lancé un concours pour l'édition d'un timbre-poste spécial « Swisskills Berne 2014 ». L'USP, agissant par mandat d'AgriAliForm a participé et AGORA a eu le plaisir de voir Mibé, dessinateur bien connu des lecteurs d'AGRI accepter de proposer un projet original pour ce concours. En fin d'année, 11 organisations avaient déposé un projet et le choix sera fait en 2014 sur la base d'un vote populaire et d'un jury interne à la Poste suisse.

i) Permis de traiter

AgriAliForm a repris le mandat de l'USP pour l'organisation des cours pour l'obtention du permis de traiter, mandat donné par l'Office fédéral de l'environnement. Sur le fond, les modalités ne changent pas, quand bien même l'OFEV envisageait de rendre le permis obtenu dans le cadre du CFC limité dans le temps avec obligation de suivre des cours de formation continue pour le reconduire. Cette proposition a clairement été rejetée par la profession.

j) Cours pour l'obtention des paiements directs

Dans le cadre de la PA 14-17, les bases légales au niveau des exigences de formation pour l'obtention des paiements directs n'ont pas été modifiées. Toutefois, AgriAliForm a mis en route un groupe de travail (voir sous pt 7.7) pour revoir le concept. Il est prévu de revoir l'âge d'admission, la procédure de qualification et d'uniformiser le coût du cours et les taxes d'examen.

k) Fonds national

Suite à l'admission de l'Ortra des métiers du cheval, le règlement du fonds a dû être revu, un exercice qui s'est avéré assez compliqué du fait des exigences juridiques du SEFRI et des difficultés des milieux concernés par la formation des métiers du monde du cheval à s'entendre sur la perception des moyens financiers nécessaires auprès de leurs membres.

l) Effectifs 2013

Pour la 2^{ème} année consécutive, AgriAliForm enregistre une augmentation des effectifs d'apprentis, ce qui est fort réjouissant. Malgré la diminution constante du nombre d'exploitations et le contexte difficile du secteur agricole, l'attractivité pour les métiers du champ professionnel de l'agriculture reste forte.

Apprentis 2011/2012 à 2013/2014 – CFC

Année scolaire	2011/12				2012/13				2013/14			
	1	2	3	Total	1	2	3	Total	1	2	3	Total
Agriculteur	678	970	898	2546	715	991	1025	2731	739	1045	1017	2801
Aviculteur	4	4	1	9	2	4	5	11	0	2	12	14
Maraîcher	30	15	24	69	19	37	23	79	25	25	37	87
Arboriculteur	5	11	10	26	10	17	13	40	11	14	19	44
Viticulteur	52	53	64	169	43	72	57	172	39	68	74	181
Caviste	18	32	24	74	20	22	35	77	17	31	20	68
Total CFC	787	1085	1021	2893	809	1143	1158	3110	831	1185	1179	3195

Apprentis 2011/2012 à 2013/2014 – AFP

Année scolaire	2011/12				2012/13				2013/14			
	1	2	3	Total	1	2	3	Total	1	2	3	Total
Agriculture	79	111		190	82	126		208	65	127		192
Cultures spéciales	9	11		20	10	9		19	5	7		12
Vinification	2	0		2	0	2		2	0	1		1
Total AFP	90	122		212	92	137		229	70	135		205
Total CFC + AFP	877	1207	1021	3105	901	1280	1158	3339	901	1320	1179	3400

7.12 Autres activités de formation professionnelle

A ce niveau, il faut mentionner

- une discussion avec Prolait au sujet de la formation orientée sur les exigences liées au respect de cahiers des charges exigeants, comme pour la production de lait pour le Gruyère AOP
- les discussions positives avec les cantons romands pour conclure une convention pour le financement des prestations d'AGORA dans le domaine de la formation professionnelle
- la participation aux travaux conduits pas la direction d'Agrilogie en vue de la création d'une Ecole Supérieure (ES) « Produits fermiers »

8. Programme d'activités 2014

Pour 2014, il est prévu

- le suivi de l'application de PA 14-17 et la préparation de corrections au niveau des ordonnances pour le 1^{er} janvier 2015
- l'examen des consultations à venir sur les ordonnances d'application Swissness et sur la 2^{ème} révision de la loi sur l'aménagement du territoire
- la signature de la nouvelle convention pour les prestations en matière de formation professionnelle avec les cantons romands
- la refonte du site www.agora-romandie.ch
- le renforcement des actions de communication
- le développement des actions communes de « Pays romand-Pays gourmand »
- l'ouverture de réflexion sur la direction future d'AGORA, le directeur actuel quittant son poste à fin 2015 (retraite anticipée)

9. Conclusions

L'année agricole 2013 ne restera pas dans les mémoires, en particulier des producteurs orientés vers la production végétale qui ont souffert à la fois des mauvaises conditions météorologiques et des orientations de la PA 14-17 qui n'encouragent pas la production céréalière.

2013, c'est aussi la fin d'un système de paiements directs qui avait débuté en 1993 et qui a été constamment adapté et qui donnait globalement satisfaction. Le Conseil fédéral, soutenu en fin de compte a voulu une réforme en profondeur de ce système. La porte s'ouvre avec beaucoup d'inconnues pour 2014 et les années suivantes. Nous sommes cependant convaincus qu'une majorité d'exploitants trouveront les ressources nécessaires pour s'adapter aux nouvelles règles de PA 14-17.

Comme d'habitude, au niveau d'AGORA, le bilan 2013 apporte son lot de satisfactions, mais aussi de déceptions.

Au chapitre des satisfactions, il faut mentionner

- la décision de l'USP de lancer son initiative populaire pour la sécurité alimentaire, source de mobilisation et de rassemblement du monde agricole et annonciatrice d'une stratégie proactive pour un avenir meilleur qui passe par une revalorisation de la fonction productive de l'agriculture
- le développement de la formation professionnelle, avec une volonté unanimement partagée par tous les acteurs du secteur concernés de proposer la meilleure formation possible, seule garante d'assurer la relève indispensable pour un maximum d'exploitations agricoles
- la bonne marche des mandats et des secrétariats, avec des prestations de qualité reconnues par les organisations et institutions qui nous font confiance
- les collaborations constructives conduites tout au long de l'année avec l'USP, l'USPF, les organisations sectorielles et les Chambres d'agriculture
- l'excellent résultat comptable 2013

Au niveau déceptions, il faut citer

- les ordonnances d'application de PA 14-17
- le fait de ne pas avoir pu améliorer notablement les conditions-cadres qui régissent l'agriculture
- le sentiment de ne pas toujours pouvoir davantage pour les familles paysannes romandes

Néanmoins, il nous appartient d'adresser des remerciements à toutes celles et ceux participant à la vie d'AGORA. Nous pensons ici au président et au comité, mais aussi et surtout au personnel compétent et motivé du secrétariat.

Lausanne, le 5 mars 2013

AGORA

Ont collaboré à la rédaction du présent rapport :

Walter Willener, Loïc Bardet, Magali Briod, Jacques Demierre, David Ruetschi, Sandra Dougoud ainsi que Joëlle Pittet (secrétariat)

A méditer (Agri du 6 décembre 2013)

« Se réunir est un début. Rester ensemble est un progrès. Travailler ensemble est un succès. »
(Henry Ford)